



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2024



- Champdray
- Gérardmer
- Granges-Aumontzey
- Le Tholy
- Le Valtin
- Liezey
- Rehaupal
- Xonrupt-Longemer

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

16 rue Charles de Gaulle • 88400 GÉRARDMER

03 29 27 29 04 • contact@ccghv.fr

www.ccghv.fr

ÉDITO



Madame, Monsieur,

Cette année 2024 aura été marquée, pour notre communauté de communes, par la concrétisation de plusieurs chantiers pour lesquels nos services se sont engagés depuis la première heure. Je vous invite à les découvrir dès à présent dans cette nouvelle édition de notre rapport d'activité.

Parmi les différentes actions réalisées, on notera notamment l'avancement dans l'élaboration de notre projet de territoire qui a permis de définir quatre chantiers prioritaires qui s'inscrivent dans une perspective à moyen et long terme.

Pour les services à la population, notre espace France Services a, quant à lui, rencontré un franc succès pour sa première année d'existence auprès de la population avec plus de 5 000 accompagnements effectués.

Également, d'autres dossiers ont également été entrepris tels que le démarrage des travaux de recaptage de sources à Gérardmer, la signature du contrat de territoire "Eau et Climat" (CTEC), la poursuite des procédures d'urbanisme ou encore le lancement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

La communauté de communes poursuivra cette dynamique les mois et années à venir avec, comme objectif, de fournir un service de qualité et de plus en plus pertinent pour nos habitants.

Bonne lecture à toutes et tous de ce nouveau rapport !

Stessy SPEISSMANN MOZAS

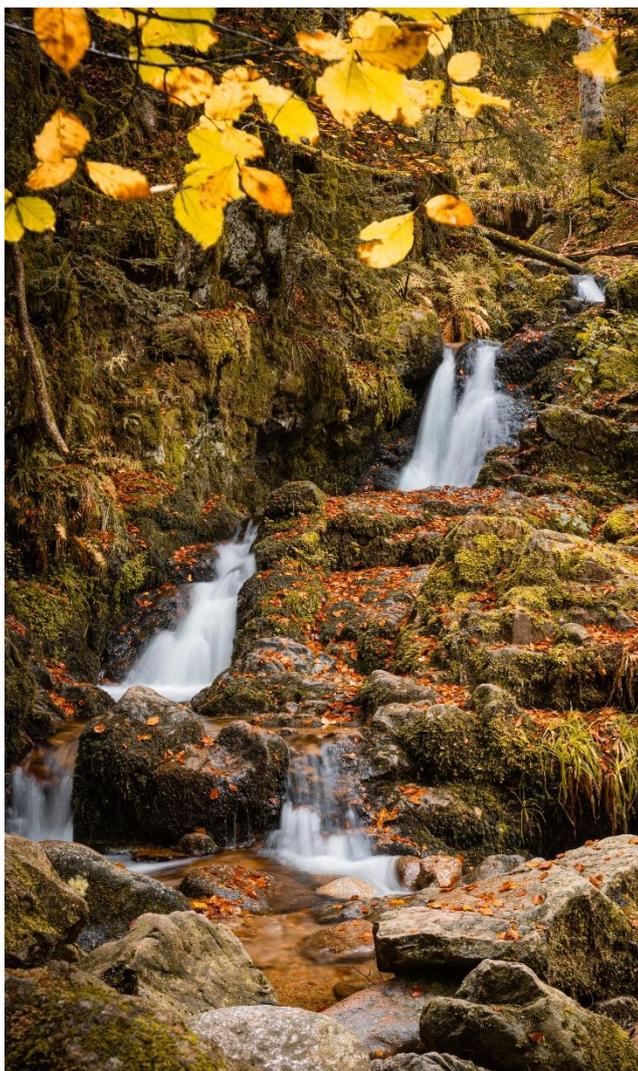
Président de la communauté de communes
Gérardmer Hautes Vosges

SOMMAIRE

Le territoire	Page 4
Les compétences	Page 6
Les commissions thématiques	Page 7
Le bureau communautaire	Page 8
Le conseil communautaire	Page 9
Les finances	Page 10
Les marchés publics	Page 18
Les ressources humaines	Page 20
L'organigramme	Page 22
La communication	Page 23
Le contrat de territoire eau et climat	Page 24
L'eau et l'assainissement	Page 27
La collecte des ordures ménagères	Page 29
La déchèterie de la Heunotte	Page 30
La prévention des déchets	Page 31
Le tri des déchets	Page 32
Le projet de territoire	Page 33
La mobilité	Page 34
Le plan de mobilité simplifié	Page 35
La fourrière automobile	Page 36
Les zones d'activités économiques	Page 36
Le projet de liaison douce	Page 37
L'office de tourisme communautaire	Page 38
La taxe de séjour	Page 39
L'urbanisme	Page 40
Les conseils en architecture	Page 41
La signalétique d'intérêt local	Page 41
L'habitat	Page 42
Le projet alimentaire territorial	Page 42
Le comité des partenaires	Page 43
Le programme Territoires d'industrie	Page 43
Le Relais des Bûcherons	Page 44
Les aides à l'immobilier d'entreprise	Page 44
France Services	Page 45
Le portage de repas	Page 47
Le relais petite enfance	Page 48
L'aire d'accueil de gens du voyage	Page 49
La convention territoriale globale	Page 50
L'école de musique	Page 51
La médialudothèque du Tilleul	Page 52
Le pass Gérardmer Hautes Vosges	Page 55

LE TERRITOIRE

Située dans le département des Vosges (région Grand-Est), la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges est un territoire de moyenne montagne qui s'inscrit dans le Massif des Vosges et le périmètre du parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV).



Les vallées et lacs remarquables de ce territoire sont le fruit de l'activité d'érosion des glaciers de la dernière période glaciaire (-40 000 à -10 000 ans av. JC).

Les paysages, actuellement majoritairement forestiers et secondairement urbains et agricoles sont, quant à eux, le résultat des évolutions constantes des activités humaines sur le territoire.

Composé par les têtes de bassin versant de la Vologne, de la Meurthe, de la Cleurie et du Barba, et possédant un patrimoine naturel unique pour la région (lacs de Gérardmer, Longemer et Retourner), le territoire de la communauté de communes a une responsabilité majeure de préservation de leur bon état de fonctionnement écologique face aux impacts des activités humaines en plein essor (tourisme de masse, urbanisation, changement et intensification de pratiques agricoles et sylvicoles...) comme du renforcement de la résilience de ces écosystèmes vulnérables aux changements climatiques.

En termes d'éléments touristiques incontournables, on compte également des stations de ski, des cascades, de nombreux espaces de loisirs plein air ainsi que des produits artisanaux et industriels reconnus.

En plus de sa qualité paysagère, la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges est une destination phare, appréciée des pays voisins mais également du tourisme régional ou de proximité : 26 % des lits marchands du département sont concentrés sur le territoire.

Concernant l'industrie, le territoire a vu s'installer, au fil des années, d'importantes entreprises textiles et de transformation du bois qui ont participé à son aménagement. Héritières de ce savoir-faire, elles perpétuent et innovent aujourd'hui en produisant des articles de qualité aussi bien dans le domaine du textile que dans celui du bois ou de l'agroalimentaire.

NOUS CONNAITRE



PÉRIMÈTRE

de la communauté de communes



EN BREF

Données issues de l'INSEE sur l'année 2021



8 communes



14 991 habitants



12 526 logements



196,4 km² de superficie



6 478 emplois



72 habitants au km²

LES COMPÉTENCES

La communauté de communes exerce des compétences obligatoires et supplémentaires ainsi que des compétences facultatives qui peuvent être définies par le conseil communautaire après accord des communes membres. Les communes peuvent, par ailleurs, transférer ou déléguer à la communauté d'autres compétences.

Fin 2024, la communauté de communes a entrepris une mise à jour de ses statuts pour y intégrer, notamment, l'action sociale d'intérêt communautaire avec la création d'un lieu d'accueil enfant-parents (LAEP) en 2025.

Compétences obligatoires

- Gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif.
- Aménagement de l'espace ; plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.
- Actions de développement économique et touristique dont la création d'offices de tourisme.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.



Compétences supplémentaires

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire :
 - Médiathèque ;
 - Ludothèque ;
 - Écoles de musique.
- Création et gestion de maisons de services au public.
- Politique du logement et du cadre de vie.

Autres compétences

- Coordination du développement d'animations culturelles.
- Développement du plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique et du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).
- Gestion d'un service de portage de repas à domicile.
- Gestion d'un relais petite enfance (RPE).
- Organisation de la mobilité.
- Gestion d'une fourrière automobile.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions thématiques, composées d'élus communautaires et municipaux, préparent les dossiers, en amont, afin de les soumettre à l'approbation du bureau puis du conseil communautaire. Elles se réunissent plusieurs fois par an selon l'avancée des dossiers et les besoins des services.

La régie des eaux dispose, quant à elle, d'un **conseil d'exploitation** qui est consulté pour toutes les questions d'ordre général relatives à son fonctionnement en parallèle de la commission dédiée à l'eau et l'assainissement.

Conseil d'exploitation de la régie	Services à la population	Finances Taxe de séjour
6 réunions	2 réunions	1 réunion
Eau et assainissement	Environnement Déchets	Culture et loisirs
2 réunions	4 réunions	3 réunions

Projet de territoire : des commissions communes pour un travail collaboratif

En 2024, les élus des commissions liées à l'**aménagement du territoire** et au **développement économique et touristique** se sont mobilisés lors de réunions communes pour suivre le travail engagé sur le projet de territoire l'année passée, le tout en lien avec l'équipe projet.

Au cours de l'année, les élus de ces commissions se sont donc retrouvés à trois reprises :

- 22/02/2024 : Equipe projet 2.
- 25/04/2024 : Equipe projet 3.
- 27/06/2024 : Equipe projet 4.

L'avancée sur le projet de territoire est à retrouver dans ce rapport d'activité.

En complément de ces travaux communs, nos deux commissions se sont également réunies séparément pour des points d'informations, en lien avec le projet de territoire, tels que le plan de mobilité simplifié (PMS), les travaux de l'agence de développement économique des Vosges ou encore le programme Territoire d'industrie.

Ces éléments sont à retrouver dans ce rapport d'activité.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



Stessy SPEISSMANN MOZAS
Ressources humaines



Damien DESCOUPS
Eau et assainissement



Élisabeth KLIPFEL-DOTT
Services à la population



Frédéric THOMAS
Finances et taxe de séjour



John VOINSON
Aménagement du territoire



Michel BERTRAND
Environnement et déchets



Éric TISSERANT
Développement économique



Anicet JACQUEMIN
Culture et loisirs

Le bureau communautaire est chargé de traiter les affaires courantes : il se compose du président et de 7 vice-présidents.

En 2024, le bureau s'est réuni à 10 reprises.

Les membres du bureau présentent ensuite les points abordés en conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**CHIFFRES CLÉS
2024**

30 conseillers
123 délibérations
9 conseils

CHAMPDRAY

Élisabeth KLIPFEL-DOTT (maire) • Marie-Claire WILLMANN (suppléante)

GÉRARDMER

Nadine BASSIERE • Karine BEDEZ • Grégory BONNE • Charlotte CHALAL • Anne CHWALISZEWSKI
Fabienne CRETEUR CLEMENT • Jamel GHOMERANI • Pierre IMBERT • André JACQUELIN • Franck LEMAIRE
Adeline MUNIER • Olivier ODILLE • Christian ROUHIER • Stessy SPEISSMANN MOZAS (maire) • Isabelle VAZART

GRANGES-AUMONTZEY

Régine GUYOT • Étienne LAURENT • Corinne MOUROT • René STACH • Frédéric THOMAS (maire)

LE THOLY

Alexis BACHELARD • Sébastien FREMIOT • Anicet JACQUEMIN (maire)

LE VALTIN

John VOINSON (maire) • Élisabeth TISSERANT (suppléante)

LIÉZEY

Damien DESCOUPS (maire) • Denis VIAL (suppléant)

REHAUPAL

Éric TISSERANT (maire) • Roselyne LALEVÉE (suppléante)

XONRUPT-LONGEMER

Michel BERTRAND (maire) • Danièle CUNY • Laurent MONGAILLARD

Le conseil communautaire définit les grandes orientations de la communauté de communes et adopte les décisions relatives à son champ de compétence.

Les séances sont publiques et l'ensemble des délibérations est consigné dans un procès-verbal.

LES FINANCES

Chaque année, la communauté de communes doit adopter ses budgets (général et annexes), en fonctionnement et en investissement, avant le 15 avril de l'année en cours.

En fonctionnement, les dépenses correspondent à la gestion courante, aux frais de rémunération de personnel, aux intérêts des emprunts tandis que les recettes portent sur la fiscalité directe locale (taxes...), aux dotations versées par l'État et autres produits financiers.

En investissement, les dépenses se rapportent aux prêts et avances accordées à la communauté de communes, aux remboursements d'emprunts alors que les recettes sont constituées des dotations et subventions comme les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA) ou encore la dotation globale d'équipement (DGE).

Au total, la communauté de communes dispose d'un **BUDGET PRINCIPAL** et 4 **BUDGETS ANNEXES**.

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses et recettes générales de la communauté de communes

Fonctionnement

DÉPENSES = 8 624 478 €

RECETTES = 9 410 266 €

Charges à caractère général

2 909 377 € (34%)

Charges de personnel

2 536 467 € (29%)

Atténuation de produits

2 406 679 € (28%)

Opérations d'ordre de transfert

387 975 € (5%)

Autres frais de fonctionnement

272 839 € (3%)

Charges financières

110 284 € (1%)

Charges exceptionnelles

857 € (0%)

Fiscalité locale

6 199 428 € (66%)

Dotations et participations

1 929 436 € (21%)

Produits des services

796 489 € (8%)

Impôts et taxes

321 133 € (3%)

Atténuations de charges

58 382 € (1%)

Opérations d'ordre de transfert

50 882 € (1%)

Autres produits de gestion courante

35 977 € (0%)

Produits exceptionnels

18 539 € (0%)

NOUS CONNAITRE

#DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme chaque année, le poste le plus important des dépenses à caractère général concerne le service Déchets qui comprend l'élimination des ordures ménagères et emballages ménagers ainsi que la gestion de la déchèterie.

Les dépenses de personnel constituent, quant à elles, le deuxième poste le plus important de la communauté de communes puisqu'il s'élève à 2 536 467 € et représente 29 % des dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses sont conformes aux prévisions budgétaires (inscription au budget principal 2024 : 2 600 000 €).

Aussi, les charges du relais petite enfance ont nettement augmenté par rapport à 2024 : elles correspondent aux premières dépenses engagées pour la création du lieu d'accueil enfant-parent (LAEP). Un budget spécifique à ce nouveau service sera créé au budget principal 2025.

Subventions aux associations

La communauté de communes aide financièrement les associations de son territoire selon différents critères d'éligibilité, définis via un règlement d'attribution, et tout particulièrement les projets menés en faveur de la culture et des loisirs et/ou l'environnement et le développement durable et qui apportent une plus-value pour l'ensemble du territoire par leur pertinence et leur originalité.

Le versement des aides aux associations s'élève à **23 540 € pour l'année 2024** et correspond notamment au soutien financier apporté aux festivals (Film fantastique, Gérardmer Electro Mountain, Résonances) et à la manifestation des fermes ouvertes.

#RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité locale et les impôts et taxes correspondent à la première source de financement de la section de fonctionnement de notre communauté de communes. Les impôts et taxes sont principalement constitués de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe de séjour versée à l'office de tourisme ainsi que des fractions compensatoires de la valeur ajoutée des entreprises, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les produits des services qui s'élèvent à 796 489 € sont, pour l'essentiel, les recettes liées à la facturation des services publics : portage de repas à domicile, les services culturels ou la redevance spéciale pour les déchets.

Le montant des dotations et participations s'élève, en 2024, à 1 929 436 € soit 121 % de plus qu'en 2023, ce qui s'explique principalement par l'enregistrement budgétaire de l'attribution compensant le transfert de la part salaire (CPS) des communes appartenant à un EPCI à fiscalité additionnelle.

Les dotations et participations de fonctionnement concernent également la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État (275 302 €), les recettes liées à la gestion du transit des ordures ménagères et à la collecte sélective versées par les éco-organismes (456 106 €), les recettes liées aux apports de déchets des professionnels à la déchèterie et les autres soutiens (43 822 €) ainsi que la participation de la CAF au fonctionnement du relais petite enfance (53 852 €).

NOUS CONNAITRE

Investissement

DÉPENSES = 1 366 048 €

Immobilisations travaux en cours
628 416 € (46%)

Emprunts et dettes
311 253 € (23%)

Immobilisations incorporelles
174 404 € (13%)

Immobilisations corporelles
138 976 € (10%)

Opération d'ordre de transfert
50 882 € (4%)

Subvention d'équipement versé
37 111 € (3%)

Comptabilité distincte rattachée
25 006 € (2%)

RECETTES = 872 475 €

Opération d'ordre de transfert
387 976 € (44%)

Dotations, fonds divers et réserves
286 080 € (33%)

Subvention d'investissement reçues
182 353 € (21%)

Opération pour compte de tiers
13 066 € (1%)

Autres immobilisations financières
3 000 € (0%)

#DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 366 047 € et sont identiques à 2023 tandis que le taux d'exécution par rapport au prévisionnel est de 42 %. Les travaux débutés au dernier trimestre ou les commandes passées en fin d'année expliquent ce taux de réalisation. Aussi, ces dépenses engagées et non mandatées s'élèvent à 1 069 360 € et comprennent notamment l'acquisition d'un camion grue (334 309 €) et de conteneurs sélectifs et semi-enterrés (40 143 €) ou encore l'aide à l'immobilier d'entreprise (17 677 €).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 941 796 € et correspondent notamment aux travaux d'aménagement de l'espace Tilleul (517 931 €), les frais d'études pour la déchèterie et le quai de transit ainsi que le plan de mobilité simplifié (96 502 €), la maîtrise d'œuvre des travaux de l'office de tourisme communautaire et missions connexes (85 295 €), les frais pour la réalisation des documents d'urbanisme (77 902 €) ainsi que le matériel informatique et mobilier pour la médiathèque et le relais petite enfance (74 886 €).

#RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'équipement correspondent principalement au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 141 709 €, directement lié aux investissements réalisés dans l'année, à un excédent de fonctionnement capitalisé de 144 371 € et aux subventions d'équipement pour un montant total de 182 354 € dont 100 000 € correspondant à la participation de l'office de tourisme communautaire pour ses travaux.

NOUS CONNAITRE

BUDGET ANNEXE : COMMERCE

Dépenses et recettes relatives à l'activité de l'auberge du Relais des Bûcherons à Liézey

Fonctionnement

DÉPENSES = 92 770 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont principalement composées de la fourniture d'eau et d'électricité, des réparations diverses, de la maintenance du chauffage et de la taxe foncière.

Les autres dépenses de l'auberge sont les intérêts d'emprunts pour 13 511 € et l'amortissement aux immobilisations pour 66 644 €.

RECETTES = 117 108 €

Les recettes de la section de fonctionnement pour l'auberge du Relais des Bûcherons s'élèvent à 117 108 €, similaire au réalisé de l'année 2023.

Les recettes proviennent de la subvention du budget général de 51 000 € et des revenus des immeubles, soit les loyers des appartements et la redevance pour un montant de 37 817 €.

Investissement

DÉPENSES = 84 440 €

Les dépenses de la section d'investissement du budget annexe « Commerce » s'élèvent à 84 440 €, soit en hausse de 2 % par rapport à l'année 2023.

Les dépenses d'investissement sont composées principalement par le remboursement des emprunts pour 56 149 €.

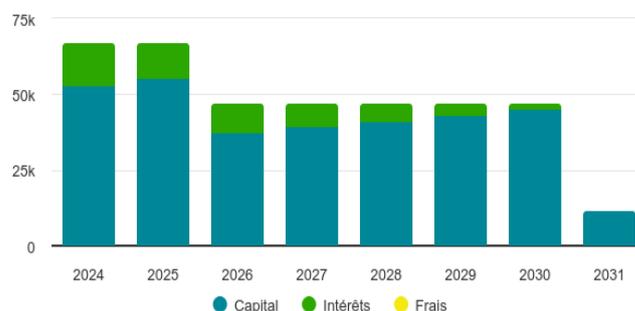
RECETTES = 80 644 €

Les recettes de la section d'investissement pour ce budget annexe s'élèvent à 80 644 €. Aussi, un déficit d'investissement de 3 258 € est constaté.

Les recettes sont constituées uniquement d'opérations d'ordre pour les amortissements du bâtiment et du mobilier de l'auberge.



Évolution de l'annuité du budget annexe
(Prêt intégralement remboursé en 2031)



NOUS CONNAITRE

BUDGET ANNEXE : TRANSPORT

Dépenses et recettes de fonctionnement relatives à la gestion des transports

Fonctionnement

DÉPENSES = 64 381 €

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget annexe « Transport » s'élèvent à 64 381 €, soit en baisse de 59 % par rapport à l'année 2023.

Cette diminution est à corréler avec la diminution des navettes des neiges à Gérardmer pendant la période hivernale.

RECETTES = 75 001 €

Les recettes de la section de fonctionnement du budget annexe « Transport » s'élèvent à 75 001 €, elles correspondent à une subvention du budget général de ce même montant.

Aussi, depuis l'été 2023, le service de bus urbain est gratuit pour les usagers.

Ce budget annexe ne comprend pas de section d'investissement étant donné que le transport est une prestation réalisée par la ville de Gérardmer (refacturation des charges).

En 2024, une nouvelle convention a été signée avec la commune pour la réalisation de ces prestations.



NOUS CONNAITRE

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes relatives à la régie eau et assainissement

Fonctionnement

DÉPENSES = 1 874 266 €



Les charges de gestion courante (hors personnel) correspondent aux dépenses récurrentes liées à l'activité de la régie. Elles s'élèvent à 661 090,80 € et représentent 35% des dépenses de fonctionnement. Le poste le plus important est celui de la fourniture d'électricité, qui représente 28% des dépenses totales de fonctionnement.

Les dépenses de personnel constituent le deuxième poste de dépenses de la régie. Elles sont réparties entre les budgets de l'eau et de l'assainissement : environ 30% des dépenses de personnel sont supportées par le budget assainissement. Elles s'élèvent à 311 969,92 € et représentent presque 17 % des dépenses de fonctionnement. Cette répartition a été corrigée en cours d'année 2024 : auparavant, le budget assainissement supportait 40% de ces charges.

Parmi ces charges de personnel, on retrouve le coût du personnel mis à disposition par les communes par convention pour environ 43 000 € (30% de la somme totale de 143 661,22 €).

RECETTES = 1 899 202 €

En 2024, le total des recettes réalisé a subi une diminution de presque 11% par rapport à 2023, malgré que les recettes liées aux prestations de services aient augmenté de près de 9% : cette baisse est directement liée à la disparition de la recette correspondant au versement des excédents des communes en 2023.

La principale recette de fonctionnement, qui représente 67% de ce budget, provient de la redevance d'assainissement collectif facturée aux usagers, qui prend la forme d'une part fixe (dite « abonnement ») et d'une part variable, liée aux volumes rejetés.

Par ailleurs, d'autres recettes proviennent des branchements des abonnés au réseau d'assainissement. Cette recette, qui s'élève à 100 856 €, a fortement augmenté par rapport à 2023 : la régie a appliqué le mode de refacturation aux usagers tels que prévus par les règlements de service.

À noter également que le budget d'assainissement a bénéficié d'une recette liée au report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, pour un montant de 230 282 €.

NOUS CONNAITRE

Investissement

DÉPENSES = 1 177 272 €

Les dépenses d'équipement, qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la régie, s'élèvent à 609 204,18 €, soit presque 52% des dépenses 2024, et elles comprennent notamment les études de structuration de la régie, la flotte de véhicules, l'achèvement du chantier de l'Ehpad de Granges-Aumontzey et du chantier d'eaux claires parasites à Le Tholy, les extensions de réseaux et réhabilitations diverses suite à réfections de voiries ou encore les équipements et travaux divers sur les stations d'épuration.

Aussi, le montant du remboursement des emprunts s'élève à 288 068,26 € et comprend exclusivement le remboursement des emprunts transférés par les communes à la communauté de communes. Ce montant pèse dans les dépenses d'investissement à hauteur de 24%.

RECETTES = 1 202 319 €

L'exercice 2024 a bénéficié d'une recette liée au report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, pour une somme de 414 102,15 €.

Les subventions perçues sont celles dont la régie a bénéficié dans le cadre de travaux, essentiellement de la part de l'agence de l'eau Rhin Meuse (AERM).

En termes d'autres immobilisations financières, la régie a perçu une recette exclusivement liée à la refacturation à la SAS PIERRAT du prêt relatif à la station d'épuration de Le Tholy, par convention transférée de la commune vers la régie.



POUR ALLER PLUS LOIN

Chaque année, la régie de l'eau et de l'assainissement est tenue de rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS). Ce rapport détaillé évalue la performance du service tout en favorisant la transparence auprès des usagers. Il contient des indicateurs comme le prix du service, la qualité des prestations fournies ou encore les investissements réalisés.

Ce rapport est disponible sur notre site internet : www.ccghv.fr
Rubrique : « Rapports d'activité »



NOUS CONNAITRE

BUDGET ANNEXE : EAU POTABLE

Dépenses et recettes relatives à la régie eau et assainissement

Fonctionnement

DÉPENSES = 2 440 765 €

Tout comme le budget annexe de l'assainissement, les principales charges correspondent, d'une part, aux charges de gestion courante, soit 735 888 € et, d'autre part, aux charges de personnel réparties entre les deux budgets avec 571 575 € pour l'eau. On constate également que, comme en 2023, aucune dépense imprévue n'a été inscrite pour l'année 2024.

RECETTES = 2 408 404 €

La principale recette provient de la vente d'eau aux usagers, représentant 82 % des recettes, également constituée d'une part fixe et d'une part variable, comme l'assainissement. Les recettes liées à la perception des redevances de l'AERM est compensée par une dépense de même montant : la somme est reversée en totalité à l'AERM de manière annuelle.

Investissement

DÉPENSES = 587 835 €

Dans la continuité du budget de l'assainissement, les majeures dépenses d'équipement pour le budget de l'eau s'élèvent à 345 553 €, soit 59 % des dépenses, et elles portent notamment sur des chantiers comme le recaptage des sources Mougeon/Xégoutté/Logelot sur la commune de Gérardmer, l'interconnexion des réseaux entre Granges et Aumontzey mais aussi sur l'acquisition d'une nouvelle licence commune et de nouveaux matériels pour le renforcement de la télérelève.

RECETTES = 1 443 653 €

L'exercice 2024 a bénéficié d'une recette liée au report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, pour une somme de 391 495,16 €. Les recettes restantes proviennent essentiellement des amortissements, des dotations et des subventions.



LES MARCHÉS PUBLICS

La communauté de communes est un acheteur public amené à conclure des contrats à titre onéreux, avec des entreprises privées ou publiques, en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Cette passation de marché est soumise au Code de la commande publique et répond aux grands principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES

Pour ses consultations de plus de 40 000,00 € HT, la communauté de communes utilise la plateforme dématérialisée XMARCHÉS : <https://www.xmarches.fr/entreprise/>

MARCHÉS CONCLUS EN 2024



Accord cadre à bons de commande pour la fourniture de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés pour la collecte des déchets (2 lots)

Lot 1 • Fourniture et livraison de conteneurs aériens

Titulaire : ASTECH (68190 Ensisheim)

Montant : 208 049,00 € HT • Durée : 48 mois

Lot 3 • Fourniture, livraison et pose de conteneurs enterrés

Titulaire : ASTECH (68190 Ensisheim)

Montant : 379 060,00 € HT • Durée : 48 mois

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de conteneurs semi-enterrés pour la collecte de déchets (lot unique)

Titulaire : ASTECH (68190 Ensisheim)

Montant : 976 250,00 € HT • Durée : 48 mois

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du quai de transfert des déchets ménagers (lot unique)

Titulaire : BEREST RHIN RHONE (68000 Colmar)

Montant : 52 525,00 € HT • Durée : 30 mois

Fourniture d'un camion benne 26 T avec grue et benne compactrice d'OCCASION pour la collecte des déchets ménagers (lot unique)

Titulaire : LOCCA (17000 La Rochelle)

Montant : 278 590,00 € HT

Fourniture de repas en liaison froide pour le service de portage de repas à domicile (lot unique)

Titulaire : CHI HOPITAUX MASSIF DES VOSGES (88100 Saint-Dié-des-Vosges)

Montant : 1 300 000,00 € HT • Durée : 48 mois

NOUS CONNAITRE

Travaux de pose de conteneurs semi-enterrés et enterrés pour la collecte des déchets (lot unique)

Titulaire : JEAN CLAUDE DEREHEL ET FILS (88400 Gérardmer)

Montant : 700 000,00 € HT • Durée : 48 mois

Réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (lot unique)

Titulaire : HYDR'EAU SERVICES (88230 Fraize)

Montant : 150 000,00 € HT • Durée : 12 mois

Sécurisation et amélioration de l'alimentation en eau potable - Travaux de recaptage de 11 sources à Gérardmer (lot unique)

Titulaire : HYDR'EAU SERVICES (88230 Fraize)

Montant : 601 107,50 € HT • Durée : 36 mois

Marché de travaux pour la réhabilitation intérieure de l'office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges (9 lots)

Lot 1 • Démolition

Titulaire : FATALOT (88400 Gérardmer)

Montant : 7 896,50 € HT

Lot 2 • Menuiseries extérieures

Titulaire : SA COUVAL (88360 Rupt-sur-Moselle)

Montant : 18 922,00 € HT

Lot 3 • Menuiseries intérieures

Titulaire : LE BOIS A COEUR (88640 Granges-Aumontzey)

Montant : 90 054,92 € HT

Lot 4 • Plâtrerie, isolation, peinture

Titulaire : ADN PEINTURE (88600 Gugnécourt)

Montant : 33 812,19 € HT

Lot 5 • Revêtements de sol

Titulaire : ENTREPRISE ROBEY PERE ET FILS (88600 Grandvillers)

Montant : 7 037,92 € HT

Lot 6 • Electricité et sécurité incendie

Titulaire : SAS ERRAES FRANCK (88100 Sainte-Marguerite)

Montant : 22 148,50 € HT

Lot 7 • Chauffage et ventilation

Titulaire : METHODY XOLIN - ENERGY (88120 Saint-Amé)

Montant : 23 993,96 € HT

Lot 8 • Signalétique

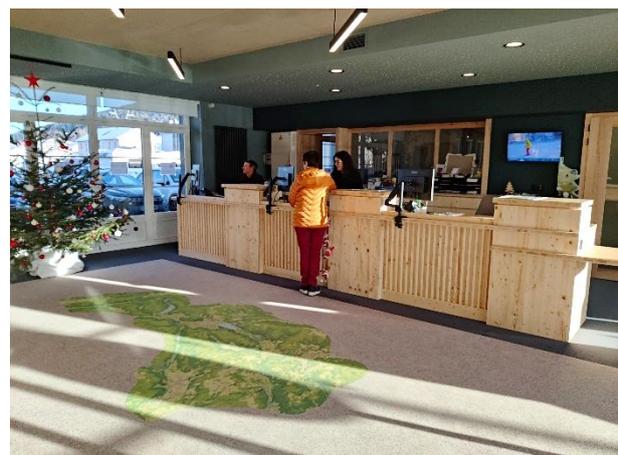
Titulaire : ACCEASY (54290 Virecourt)

Montant : 5 555,20 € HT

Lot 9 • Fourniture de petit mobilier

Titulaire : LE BOIS A COEUR (88640 Granges-Aumontzey)

Montant : 3 417,10 € HT



Nouvel espace d'accueil de l'office de tourisme avec une carte du territoire au sol



Nouveaux présentoirs et espaces de consultation de la documentation

LES RESSOURCES HUMAINES

Le service des ressources humaines est chargé du traitement des demandes liées au personnel : recrutement, suivi de carrière, suivi de la maladie, rémunération, organisation du travail et de la vie du travail...

Depuis le mois de mars 2024, le service a été renforcé avec l'intégration d'un second agent, notamment pour assurer le suivi administratif des ressources humaines (arrêtés, formations, visites médicales...).

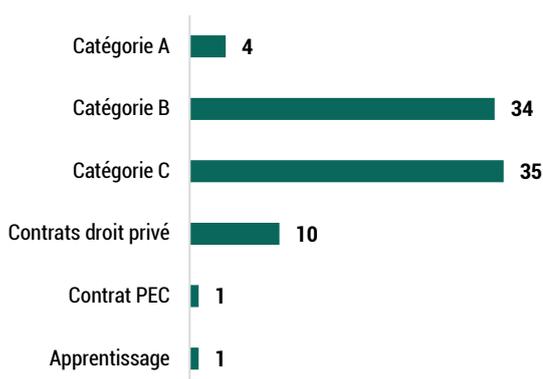


85 AGENTS

au 31 décembre 2024



NB : Le nombre d'agents est resté stable en comparaison à 2023.



INSERTION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la gestion de ses équipements de protection individuelle (EPI), notre communauté de communes travaille avec l'établissement et services d'aide par le travail (ESAT) LES PINS, à Saint-Amé, qui propose aux personnes en situation de handicap un accompagnement professionnel et social en vue de favoriser leur épanouissement et leur intégration vers le monde du travail.

Chaque semaine, les vêtements portés par les agents sont collectés par l'ESAT puis conduits dans leur blanchisserie où le lavage, l'étiquetage et le repassage sont assurés par leur soin. Cela permet de s'assurer du respect des règles de lavage, de la traçabilité et donc d'anticiper le renouvellement des vêtements.

Comité social territorial

Le comité social territorial (CST) est une instance chargée d'étudier et de débattre de tous les points relatifs au personnel (organisation des services, condition de travail des agents, gestion des effectifs...).

Il se compose du président et de représentants au sein des élus mais aussi du personnel.

Le CST se réunit plusieurs fois par an, à titre consultatif, pour émettre un avis sur les points qui seront ensuite débattus en bureau puis en conseil communautaire.

En 2024, le CST s'est réuni à 6 reprises avec, comme avancées pour nos agents, le paiement de la visite médicale pour les chauffeurs dans le cadre de l'exercice de leur fonction, le déménagement dans les nouveaux locaux, les modifications des horaires d'ouverture et des plannings des agents de la Médialudothèque, la mise en place d'une nouvelle grille du complément indemnitaire annuel (CIA), le recrutement d'un apprenti à la régie de l'eau et de l'assainissement ainsi que 3 avancements de grade et 1 promotion interne.

NOUS CONNAITRE

Prévention des agents

Pour la communauté de communes, l'année 2024 a particulièrement été consacrée à la réalisation de son premier **document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**.

Ce document retranscrit les résultats des évaluations des risques professionnels de notre établissement et il liste également les solutions à mettre en œuvre pour les réduire. La réalisation de ce document est obligatoire.

Le DUERP constitue une base pour développer une réelle politique de prévention.

En effet, étant donné qu'il répertorie l'ensemble des risques auxquels les agents s'exposent, ce document de travail permet d'intervenir directement dans les services, sur les bâtiments ou encore sur le matériel pour mettre en place des actions de prévention.

En soi, le DUERP vise à protéger l'autorité territoriale et l'ensemble des agents. À terme, il aura pour effet de diminuer l'absentéisme par la baisse du nombre d'accidents de service ou de maladies professionnelles.

En parallèle, un plan annuel de prévention (PAP) a été réalisé.

Ce document, indissociable du DUERP, permet à la communauté de communes de mettre en œuvre, d'atteindre et de suivre plus facilement les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de santé et sécurité au travail.

Ces deux documents ont respectivement été validés par le comité social territorial et le conseil communautaire les 5 décembre et 11 décembre 2024.

Formation des agents

Les agents sont amenés à suivre des formations tout au long de leur carrière, le CNFPT propose un catalogue de formations sur des thématiques variées afin de répondre aux demandes.

Les agents ont la possibilité de s'inscrire aux formations proposées par le CNFPT (ou d'autres organismes) sous réserve de l'accord de leur employeur et des nécessités de service. Ces formations peuvent être choisies librement ou proposées par leur responsable afin de répondre à un besoin du service.

La priorité a été donnée aux formations concernant la santé et la sécurité au travail. En effet, plusieurs agents ont intégré la régie de l'eau et de l'assainissement en cours d'année pour laquelle plusieurs habilitations sont obligatoires telles que le certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés (CATEC), l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) ou encore la formation sur les habilitations électriques.

81 JOURS

de formation
en 2024

Formations générales

- Intégration C : 4 agents
- Intégration B : 1 agent
- Management : 12 agents
- Dyslexie* : 12 agents

* Formation organisée en union
avec d'autres collectivités

Formations obligatoires

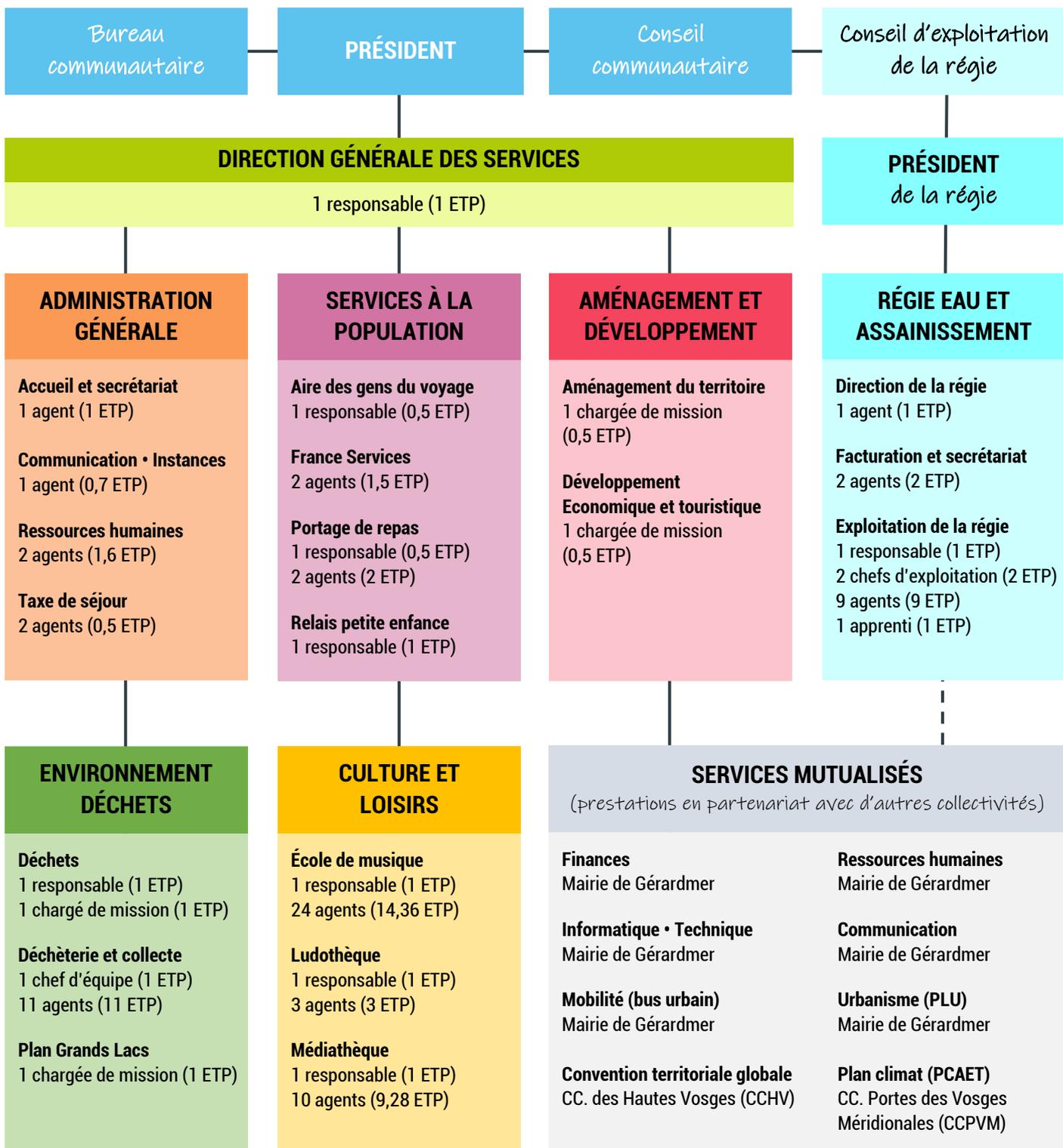
- CATEC : 5 agents
- AIPR : 4 agents

Formations prévention/sécurité

- Habilitation électrique : 6 agents
- Santé et sécurité au travail (SST) : 10 agents
- Recyclage SST : 1 agent

NOUS CONNAITRE

L'ORGANIGRAMME



Les ETP correspondent aux effectifs physiques pondérés de la quotité de travail des agents.
Par exemple, un agent titulaire, dont la quotité de travail est de 50 % correspond à 0,5 ETP.

NOUS CONNAITRE

LA COMMUNICATION

Dans la continuité des travaux engagés en termes de communication, et en complément de la mise en place de son site internet en 2023, la communauté de communes s'est dirigée vers la création de ses réseaux sociaux pour toucher davantage son public en temps réel et avec des canaux de diffusion modernes.



PAGE LINKEDIN

Création : 6 mars 2024

En premier lieu, la page LinkedIn a été créée pour constituer un réseau de relations professionnelles avec les acteurs du territoire et notamment les entreprises et nos partenaires.

C'est également un outil de promotion visant à faire connaître la communauté de communes et les actions qu'elle organise (ateliers, animations, services...) ainsi que ses offres d'emploi.



PAGE FACEBOOK

Création : 9 octobre 2024

La page Facebook est notre nouvel outil de communication privilégié visant à informer la population locale en publiant des contenus pertinents, objectifs et attractifs sur nos actions.

Ce canal nous permet aussi de diffuser des informations de dernière minute (coupures d'eau, ramassage des ordures ménagères...) et d'être ainsi au plus proche de nos administrés.

SITE INTERNET : DONNÉES ESSENTIELLES

Publié en juin 2023, le site internet de la communauté de communes continue d'être régulièrement mis à jour, tant pour les pages relatives aux services que pour les actualités et événements (agenda), et il a rapidement trouvé son public auprès de nos visiteurs comme le démontrent les chiffres suivants !

STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2024

28 328 visites | 53 987 pages consultées
42 actualités publiées | 27 événements créés
7 206 téléchargements de documents
Rubrique la + consultée : « **Environnement** »
Page la + consultée : « **Déchèterie** »

TOP 3 DES PROVENANCES DES VISITEURS

-  **1 • FRANCE : 26 136 visites (94,7 %)**
→ 1. Ile de France | 2. Grand Est | 3. Hauts-de-France
-  **2 • ÉTATS-UNIS : 409 visites (1,4 %)**
-  **3 • BELGIQUE : 354 visites (1,3 %)**

LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT

Le contrat de territoire « eau et climat » (CTEC) est un document programmatique, regroupant des projets concertés du territoire, qui a vocation à servir de guide à l'action territoriale relative à l'eau et à la biodiversité. Le contrat intègre des actions répondant aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ainsi qu'aux enjeux de gestion patrimoniale.

Le contrat de territoire recense les actions menées et les projets à venir sur le grand cycle de l'eau et le petit cycle de l'eau : animations, travaux, études portés par différents maîtres d'ouvrage (communes, communauté de communes, conservatoire d'espaces naturels, syndicat mixte Moselle Amont, ONF, Fédération de pêche).



En juin 2024, une nouvelle chargée de mission, dédiée à l'environnement et aux milieux aquatiques, a été recrutée pour conduire ces actions. Son poste bénéficie de l'accompagnement et du soutien financier de l'agence de l'eau Rhin Meuse (AERM).

GRAND CYCLE DE L'EAU

Une réunion a été organisée en présence des interlocuteurs techniques et administratifs (AERM, DDT, ABF, bateliers...) portant sur l'action « **Adapter les pontons des bateaux du lac de Gérardmer** ».

Ces pontons flottants limiteront le piétinement des berges, favorisant ainsi la reprise de la végétation et contribuant à la préservation des écosystèmes lacustres. Les pontons flottants offriront de nombreux avantages dans le contexte spécifique des lacs des Vosges. Ils permettront notamment de s'adapter aux variations des niveaux d'eau, qui constitueront un défi majeur dans cette région en raison du changement climatique.

En 2024, il a été proposé d'élaborer un plan de communication relatif à la gestion des ressources en eau et au plan grand lacs, conformément aux directives du CTEC. Ce plan a pour objectif de préciser les actions de communication à réaliser au cours de l'année, externes et internes, en indiquant pour chacune d'entre elles les objectifs visés, les budgets alloués, les canaux de diffusion ainsi que les messages à transmettre. Cette initiative se poursuivra tout au long de l'année 2025.

PETIT CYCLE DE L'EAU

Une dizaine d'actions très concrètes sont directement portées par la régie de l'eau et de l'assainissement sur deux volets majeurs.

Le premier concerne la gestion de la ressource en eau à moyen et long terme en sécurisant, notamment, sa disponibilité par des travaux, d'une part, sur la recherche et la réduction de fuites et, d'autre part, de sécurisation quantitative et qualitative par la mise à niveau des stations de traitement d'eau potable.

Le second volet porte, quant à lui, sur la réduction des pollutions domestiques en améliorant la connaissance de l'état des réseaux et dispositifs d'assainissement, en luttant contre les pollutions en temps de pluie et en réduisant les impacts des rejets domestiques sur les milieux les plus sensibles.

Les études stratégiques obligatoires « schémas directeurs », à la fois sur l'eau et l'assainissement, viendront compléter ces engagements par un programme d'investissements prioritaires, qui permettront d'engager les travaux nécessaires à l'amélioration et au bon fonctionnement des ouvrages.

ENVIRONNEMENT, EAU ET DÉCHETS

SIGNATURE OFFICIELLE DU CTEC AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

Le lundi 16 décembre 2024, la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges a officialisé la signature du CTEC « Ensemble, préservons notre ressource en eau et nos lacs », avec l'ensemble des partenaires : préfecture des Vosges, agence de l'eau Rhin Meuse, conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, Office national des forêts, fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques des Vosges.

Grâce à ce contrat, les partenaires s'engagent à mener des actions concrètes pour la préservation et la gestion de la ressource en eau, au regard du changement climatique (milieux aquatiques, eau potable, assainissement...).

Le CTEC, c'est plus de 30 projets concrets, dont certains ont déjà débuté, regroupés en 8 axes d'intervention :



AXE 1

Gérer durablement les ressources en eau potable

AXE 2

Réduire les sources de pollutions domestiques

AXE 3

Adapter la ville au changement climatique

AXE 4

Lutter contre la pollution toxique accidentelle

AXE 5

Connaître l'état de santé des lacs pour agir sur les causes de leur dégradation

AXE 6

Soigner les milieux naturels pour préserver l'eau et la biodiversité

AXE 7

Inventer le tourisme de demain

AXE 8

Construire et faire vivre le projet de territoire

FINANCEMENT DU CTEC

35 actions ont été retenues pour un montant de 17,6M€ répartis entre une quinzaine de maîtres d'ouvrage.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse contribue à hauteur de 9,3M€ d'aides.

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LORRAINE AU CŒUR DU CTEC

Dans le cadre du CTEC, une convention a été conclue avec le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CENL), pour un montant de 8 840,40 €, afin de bénéficier d'un accompagnement technique et scientifique pour le suivi et la protection des milieux.

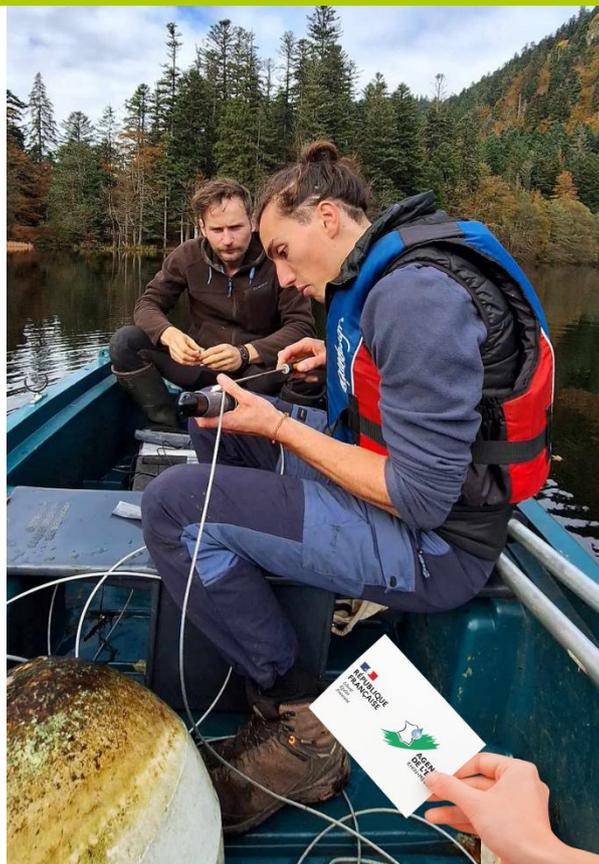
La mise en œuvre des actions opérationnelles identifiées dans le plan grands lacs sur les volets de l'adaptation au changement climatique, la ressource et la qualité de l'eau se déclinent sur 3 thématiques :

1. La stratégie de préservation des milieux à « haut service environnemental » (thématique : soigner les habitats ; objectif : préserver les habitats)
2. Le suivi scientifique multidisciplinaire des lacs par le suivi de la température, de l'oxygénation des eaux, des herbiers aquatiques (thématiques transversales dans les fiches actions) que le CENL a mis en place et qu'il est nécessaire de poursuivre dans le cadre du plan grands lacs
3. Opérations ponctuelles de lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les zones les plus sensibles/prioritaires (thématique : soigner les habitats ; objectif : préserver les berges)

ÇA S'EST PASSÉ EN 2024...

Mise en place de 8 sondes à oxygène avec le CENL en juin pour suivre l'état de santé des lacs

C'est un constat désormais établi : les lacs de Gérardmer, Longemer et Retournermer sont en partie dégradés et il convient de les restaurer et de les préserver. Depuis 2021, ils sont au cœur du plan grands lacs, mené par la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges dont l'objectif est de veiller sur eux et leur biodiversité. Dans ce cadre, diverses actions sont menées notamment pour mieux connaître leur état de santé et l'impact du réchauffement climatique sur leur évolution et leur fonctionnement. Après des sondes thermiques en 2022, huit sondes à oxygène ont été achetées par la communauté de communes pour un montant de 11 939,92 €. L'agence de l'eau a apporté son soutien financier à hauteur de 9 552 €. Les sondes ont été installées par une équipe du conservatoire d'espaces naturels dans les lacs de Gérardmer, Longemer et Retournermer afin de suivre et analyser la température et l'oxygénation de l'eau, les deux principaux indicateurs de l'état de santé des lacs.



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La régie de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes gère ces deux compétences depuis le 1^{er} janvier 2023 pour le compte des communes de notre territoire.

Au cours de l'année 2024, la régie a poursuivi son travail de structuration avec l'objectif de faire progresser la qualité du service rendu sur le territoire. Cette année a également permis de s'approprier des dossiers majeurs tels que des études stratégiques mais aussi des chantiers d'envergure comme présenté ci-dessous.

Chiffres clés de la régie eau et assainissement

Concernant l'eau potable, les agents de la régie recherchent et réparent les fuites sur les réseaux des communes de notre territoire (hors commune de Rehaupal gérée par le syndicat intercommunal des eaux de Blanchefontaine) afin de limiter les pertes avant que l'eau ne soit distribuée.

Les rendements suivants rendent compte de ce travail :

- Champdray : 83,0 %
- Gérardmer : 85,0 %
- Granges : 69,7 %
- Aumontzey : 66,5 %
- Le Tholy : 98,3 %
- Le Valtin : 97,3 %
- Liézey : 82,6 %
- Xonrupt-Longemer : 71,9 %

46 PRISES D'EAU

(sources, captages...)

13 STATIONS DE TRAITEMENT

produisant de l'eau potable

19 RÉSERVOIRS DE STOCKAGE

286 KM DE RÉSEAUX

(hors branchements)

1 003 765 M³ D'EAU CONSOMMÉE PAR 9 484 ABONNÉS

En ce qui concerne l'assainissement, seules les communes de Gérardmer, Granges (hors Aumontzey), Le Tholy et Xonrupt-Longemer sont concernées par cette compétence.

218 KM DE RÉSEAUX

(96% en séparatif)

31 POSTES DE RELEVAGE

740 619 M³ D'EAU TRAITÉE

par nos 3 stations d'épuration

8 515 ABONNÉS

à l'assainissement collectif



#AGIR

En termes d'actions, la régie de l'eau et de l'assainissement a achevé les démarches administratives liées au transfert de compétences tout en menant, en parallèle, l'organisation et la structuration des services.

L'année 2024 aura également permis d'engager des études et travaux structurants, en plus de la maintenance et de l'entretien courant, comme le chantier présenté ci-dessous.

> Recaptages de sources à Gérardmer – Démarrage du chantier

La commune de Gérardmer dispose de deux ressources en eau potable qui servent à alimenter la ville mais aussi d'autres communes et de nombreux industriels :

- Nappe de la Goutte du Chat à Ramberchamp, complétée par le pompage dans le lac de Gérardmer (si besoin) ;
- 11 sources situées au nord de la ville et réparties sur 4 secteurs : Goutte Logelot, Mougeon, Xégoutté et Xettes.

En 2020, la ville de Gérardmer a fait réaliser le **diagnostic des 11 sources** par un hydrogéologue : l'étude a permis d'identifier des travaux nécessaires à la réhabilitation de ces captages, permettant une amélioration qualitative et potentiellement quantitative.

En 2024, la régie a engagé ce programme de travaux qui devraient se poursuivre sur 3 ans.

La première tranche de travaux a pu être réalisée en octobre et en novembre 2024, avec le recaptage de la source Mougeon 3 : le dégagement de l'ancien drain a permis de constater qu'il était quasiment rempli de racines qui empêchaient le bon écoulement et pouvaient affecter la qualité de l'eau.



L'entreprise Hydr'eau Services, retenue pour le marché de travaux, a donc procédé à la pose d'un nouveau drain selon l'identification des résurgences effectuées sur place par l'hydrogéologue, Christine CACHET-MARLY, puis de nouvelles chambres de captage et de réunion.

L'ANALYSE DE L'EAU ÉTANT CONFORME À L'ISSUE DES TRAVAUX, LA SOURCE A PU ÊTRE REMISE EN SERVICE DÈS LE DÉBUT DU MOIS DÉCEMBRE 2024.

Ces travaux se poursuivront en 2025 et 2026 avec le recaptage d'autres sources, avec les mêmes objectifs d'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau !

LA COLLECTE DES DÉCHETS

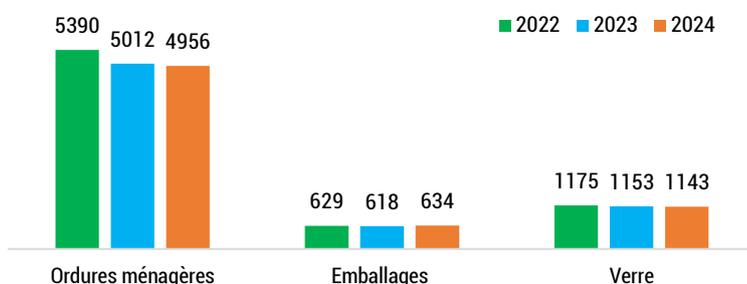
Sur notre territoire, la collecte des déchets est effectuée, d'une part, par la communauté de communes pour les ordures ménagères et, d'autre part, par des prestataires privés pour les emballages (SUEZ) et le verre (MINERIS). Depuis plusieurs années, nos services mènent une politique de réduction des déchets par le biais d'un travail de sensibilisation (animations, communication...) et la mise en place de moyens (bornes de tri, sites à compost...).

UN TRAVAIL QUI COMMENCE À PORTER SES FRUITS

Depuis 2022, on constate que les tonnages d'ordures ménagères diminuent et que les gestes de tri se maintiennent !

Cette dynamique constitue, d'ailleurs, l'un des enjeux principaux du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) visant à réduire la production de déchets sur le long terme.

Évolution des déchets collectés en tonnes et par année



En 2025, de nouvelles actions dédiées notamment aux populations touristiques seront également mises en place afin d'aller plus loin dans la réduction des déchets.



Nouveaux bacs à compost

En 2024, un nouveau marché, d'une durée de 4 ans, a été conclu avec l'entreprise GERBOIS pour la fourniture de bacs à compost individuels et collectifs. À noter que c'est la scierie LE BOIS SOLIDAIRE, entreprise de réinsertion professionnelle, qui débite et assemble les planches pour former les bacs. Le bois issu de forêts vosgiennes n'est pas traité car l'essence utilisée (douglas) est naturellement résistante aux intempéries. Près d'une centaine de bacs a été vendue cette année, ce qui contribuera à réduire un peu plus les tonnages d'ordures ménagères collectés. Pour rappel, près d'un tiers du poids de la poubelle est constitué de déchets biodégradables.



Installation de nouveaux conteneurs

En août 2024, de nouveaux conteneurs semi-enterrés ont été installés sur la commune de Xonrupt-Longemer pour les déchets ménagers et recyclables, avec de nouveaux visuels, pour renforcer le geste de tri.



LA DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE

La communauté de communes a engagé un marché de travaux pour la rénovation de la déchèterie. Ce projet d'envergure se divise en deux étapes indispensables à sa réussite avec, d'une part, la construction d'un nouveau quai de transfert pour les déchets ménagers et, d'autre part, la rénovation totale de la déchèterie.

CONSTRUCTION DU QUAI DE TRANSFERT

Le site actuel de la déchèterie à Gérardmer accueille le quai de transfert pour les déchets ménagers.

Ce quai permet de regrouper les ordures ménagères collectées par nos camions avant de les diriger sur l'unité de valorisation énergétique à Rambervillers. Dans le cadre du projet de rénovation de la déchèterie, il a été décidé de reconstruire le quai de transfert au Kertoff, entre les garages intercommunaux et la station d'épuration.

En 2024, le bureau d'étude BEREST a été recruté en tant que maître d'œuvre pour la construction du quai de transfert et des études préalables ont été menées : diagnostic amiante sur les voiries existantes et sondages géotechniques.

Rémunération provisoire du maître d'œuvre : 52 525 € HT



RÉNOVATION TOTALE DE LA DÉCHÈTERIE

En janvier 2024, le conseil communautaire a validé le programme de maîtrise d'œuvre pour la rénovation totale de la déchèterie.

En 2024, le bureau d'études SOCOTEC a mené des investigations sur les milieux afin de vérifier la qualité des sols et des eaux souterraines. Des prélèvements, des mesures et des observations ont été réalisés.

Les résultats sont positifs : la qualité des sols est compatible avec l'usage. Il ne sera pas nécessaire de prévoir un traitement spécifique des terres à évacuer dans le cadre du projet de rénovation.

De plus, les démarches ont été engagées avec la Ville de Gérardmer, propriétaire du terrain, pour diviser la parcelle et effectuer le bornage du site sur la base des plans du futur projet.

Coût des études pollution : 15 844 € HT



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Plus de 60 actions de prévention ont été menées en 2024 : de la réduction des déchets des manifestations à la sensibilisation de la population en passant par la promotion du compostage, cette année fut riche en actions !



Sensibiliser la population à la réduction des déchets et à la consommation responsable

Plusieurs classes d'écoliers, de la maternelle au CM2, ont été rencontrées et mobilisées pour effectuer un meilleur tri et réduire leurs déchets. Les adultes et les seniors ont également été sensibilisés par le biais d'interventions effectuées sous le format conférence.



Limiter la part des biodéchets dans les ordures ménagères et en favoriser la gestion de proximité

Réduire les déchets biodégradables dans nos ordures ménagères passe non seulement par l'installation de sites de compostage collectif mais également par leur animation. Ainsi une dizaine de sites de compostage partagé a vu le jour en 2024 et de nombreuses actions de sensibilisation ont été organisées sur ce thème.



Réduire les déchets des manifestations

Cette année, une quinzaine de manifestations a été accompagnée pour diminuer leur impact environnemental. En plus de mettre à disposition une solution de tri des déchets, ce qui a permis de collecter plus de 20m³ d'emballages, nous avons réalisé des rendez-vous de cadrage, en amont de l'événement, pour inciter les organisateurs à réduire purement et simplement leur production de déchets.

LE TRI DES DÉCHETS

En 2024, 634 tonnes d'emballages recyclables et 1 143 tonnes de verre ont été collectées.
Par rapport à 2023, cela représente une hausse de 2,6% pour les emballages et une baisse de 1% pour le verre.

Nouveaux points de tri

De nouvelles bornes de tri aériennes vont, petit à petit, être installées sur le territoire.

En 2024, quatre nouveaux points de tri ont été mis en service avec 5 bornes à Gérardmer (faubourg de Ramberchamp & avenue de la ville de Vichy) et 4 bornes à Xonrupt-Longemer (allée des pêcheurs & route du Pré Coutret).



Les erreurs de tri en hausse

Le taux de refus de tri est malheureusement en hausse avec une moyenne annuelle de 19,36%. Le "refus de tri" est la catégorie qui regroupe l'ensemble des déchets qui ne devrait pas se retrouver dans les bornes de tri. Il engendre chaque année un surcoût de plusieurs milliers d'euros.



Campagne de lavage des conteneurs

Chaque année, les équipes de collecte se transforment en brigade spéciale de lavage de conteneurs : entretenir plus de 200 conteneurs répertoriés sur la communauté de communes n'est pas une mince affaire !

Cette campagne 2024 fût l'occasion de mettre à jour les consignes de tri avec les visuels réalisés cette année.



LE PROJET DE TERRITOIRE

La première réunion de lancement de notre projet de territoire s'est tenue avec les acteurs associés fin 2023. En 2024, cette démarche de développement local s'est concrétisée par la production de deux documents cadre avec **un diagnostic** et **un bilan des 8 mois de travail** avec le bureau d'études Réseaux&Territoires.

Une revue de projet a également été élaborée, l'occasion de faire le point sur le travail de construction entamé au cours de l'année sur **4 chantiers** déterminés comme étant prioritaires :

- **CHANTIER PROJET #1** : Ensemble pour un tourisme équilibré et adaptatif
- **CHANTIER PROJET #2** : Un club d'entreprises qui entreprennent
- **CHANTIER PROJET #3** : Des circuits qui court-circuitent EnR bois & biomasse
- **CHANTIER PROJET #4** : Diversifier le foncier existant : mutation des friches industrielles et de l'habitat rural

L'équipe projet proposera en 2025 un plan d'action et de nouveaux temps de concertation pour concrétiser les ambitions des chantiers et de la démarche.



CHANTIER PROJET #1

Devenir un territoire touristique à hautes ambitions sociales et environnementales (type « Clef Verte »)

CHANTIER PROJET #2

Mise en place d'un « club entreprise » dédié à des temps de rencontres et d'échanges réguliers entre les entreprises du territoire



CHANTIER PROJET #3

Évaluer les ressources mobilisables sur le territoire et réfléchir à une production d'énergies renouvelables (EnR)

CHANTIER PROJET #4

Maintenir et développer l'activité économique et faciliter l'accès aux logements sur notre territoire

CHIFFRES CLÉS DU PROJET DE TERRITOIRE

- 154 participants aux groupes de travail
- 11 temps de travail et de concertation
- 126 réponses à l'enquête publique



LA MOBILITÉ

La communauté de communes confie par voie de convention, à la commune de Gérardmer, la réalisation des prestations portant sur le bus urbain et la navette des neiges.

Bus urbain

Le bus urbain est un service gratuit pour les habitants qui dessert plus d'une vingtaine d'arrêts sur la commune de Gérardmer : chaque arrêt est matérialisé par un panneau indiquant le nom, les horaires de passage et la ligne desservie.

Navette des neiges

La navette des neiges est mise en place dès l'ouverture de la station de ski La Mauseleine pour véhiculer les personnes du centre-ville vers la station. Cette navette gratuite compte 6 arrêts et elle est ouverte les week-end.

RÉDACTION DU PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

Dans son engagement pour une mobilité durable et plus responsable, la communauté de communes a rédigé, en interne, son plan de mobilité employeur (PME).

Ce plan, réalisé dans le cadre du programme Objectif Employeur Pro-Vélo, vise à optimiser et à améliorer les déplacements professionnels de nos agents tout en réduisant leurs empreintes écologiques.

En juin 2024, une enquête a été réalisée à ce sujet auprès de ces derniers : les résultats de cette enquête ont permis d'identifier les principaux axes d'amélioration de la mobilité domicile-travail et professionnelle et de définir des actions pour encourager l'utilisation de modes de transport plus décarbonés.



PARTICIPATION AU « DÉFI J'Y VAIS »

Le « Défi j'y vais » se déroule au mois de mai et a pour objectif d'inciter les salariés des structures participantes à effectuer leurs trajets domicile-travail autrement qu'en voiture individuelle. Cette année, la participation de nos agents nous a permis d'arriver premier de notre catégorie avec plus d'une vingtaine de participants qui ont cumulé, au total, 1 304,7 km effectués à pied, en vélo ou en covoiturage soit 167,03 kg de CO2 évités.



LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Lancé en 2023, notre plan de mobilité simplifié (PMS) est élaboré en collaboration avec les communautés de communes des Hautes Vosges (CCHV), des Ballons des Hautes Vosges (CCBHV) et de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM).

L'objectif est de définir une politique de mobilité pour le territoire avec comme ambition de :

- Proposer une mobilité pour tous.
- Diminuer les trajets en voiture individuelle et proposer des moyens de transports alternatifs.
- Diminuer l'impact du transport dans les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants.



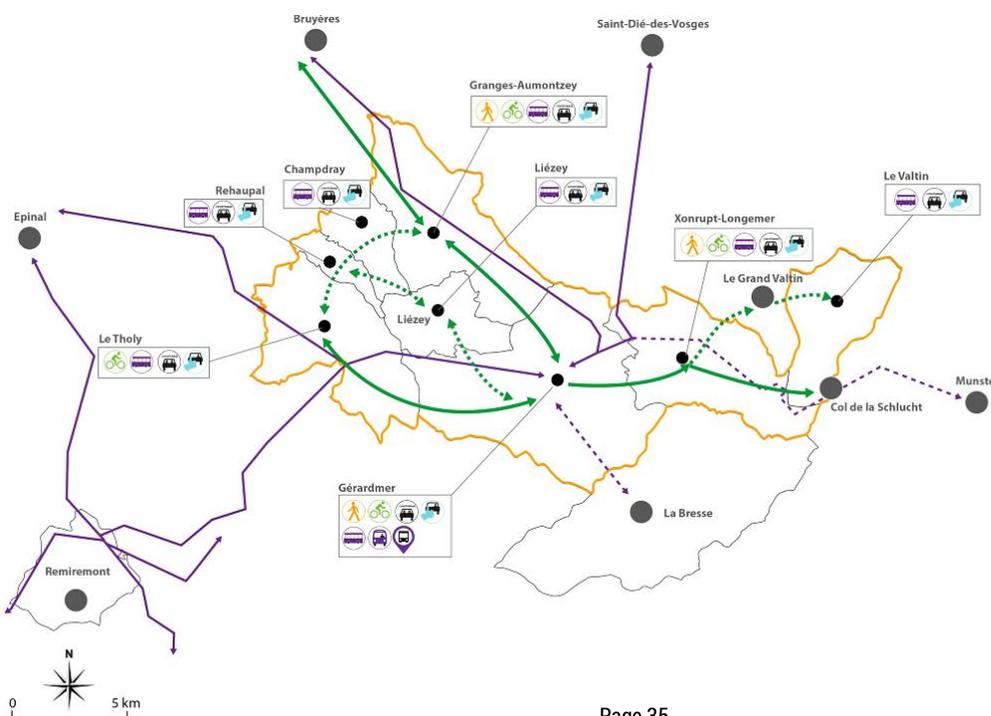
AVANCEMENT DE LA STRATÉGIE DE MOBILITÉ

En 2024, deux ateliers pour coconstruire cette stratégie ont eu lieu, l'un avec les élus, l'autre avec la population, afin de recueillir leur vision sur l'état des lieux de la mobilité à l'instant T et sur leur vision future d'un territoire souhaité et idéal.

La stratégie de mobilité est composée des 3 orientations suivantes :

1. Rationaliser la pratique de l'autosolisme (voiture individuelle) et favoriser le report modal.
2. Développer un territoire de service de mobilité.
3. Développer une mobilité touristique plus vertueuse.

La stratégie de mobilité de notre territoire en image



Le diagnostic complet du PMS est disponible sur notre site internet : www.ccghv.fr

Développer en centre-bourg et sur la commune

- Piéton
- Vélo
- Aire de covoiturage
- Autostop

Renforcer le service

- Navette urbaine

Créer un maillage

- Cycle structurant
- Cycle de rabattement

Améliorer / créer des liaisons

- Transport en commun existant
- - - Transport en commun à créer
- Navette (Transport à la demande, taxi, mini bus)

Améliorer l'accessibilité

- Gare routière

Caractéristique du territoire

- Pôles urbains
- Pôles attractions extérieures

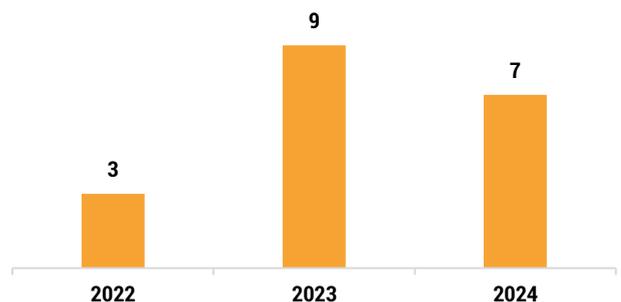
LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE

La communauté de communes a inscrit, au titre de ses compétences, la création et la gestion d'une fourrière automobile. Ce **service de proximité** permet une mutualisation des ressources et des coûts entre les communes membres de notre territoire et il améliore ainsi l'efficacité de la gestion des véhicules en infraction ou abandonnés sur la voie publique.

L'exercice de cette compétence est assuré par le biais d'un marché jusqu'en 2026 par le garage BERTRAND, situé sur la commune de La Bresse, pour les missions d'enlèvement, de gardiennage, de restitution, de destruction et d'aliénation des véhicules.

La mise en fourrière des véhicules est ordonnée par les forces de l'ordre (police municipale, gendarmerie...) en fonction des infractions constatées.

Répartition des mises en fourrière par année



LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'**inventaire des zones d'activités économiques (IZAE)** est un outil issu de la loi climat et résilience de 2021 pour répertorier ces zones (industrielles, commerciales, artisanales...) sur les intercommunalités.

Cet inventaire constitue un outil technique permettant d'optimiser l'utilisation du foncier à vocation économique sur le territoire. Pour cela, il identifie les unités foncières ainsi que les occupants puis il calcule le taux de vacance des zones d'activités. Au préalable, une consultation des propriétaires et occupants est obligatoire pendant une durée de 30 jours.

La banque des territoires a entamé, en 2023, la construction de cet inventaire. En 2024, celui-ci a été précisé et a permis d'inventorier plus de 30 zones d'activités économiques sur notre territoire.



LE PROJET DE LIAISON DOUCE

Un projet d'aménagement d'une liaison douce utilisant une partie de l'emprise foncière de l'ancienne ligne Laveline-devant-Bruyères – Gérardmer est à l'étude. Ce projet est porté par les 2 communautés de communes voisines, à savoir Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) et Bruyères, Vallons des Vosges (CCBVV).



 **PROJET DE TRACÉ DE LA LIAISON DOUCE**

Visite de terrain sur un tronçon situé entre Gérardmer et Granges-Aumontzey le 19 juillet 2024

Les communautés de communes Gérardmer Hautes Vosges et Bruyères, Vallons des Vosges ont sollicité le PETR du Pays de la Déodatie pour le portage d'une étude de faisabilité de la liaison douce.

L'étude a débuté en septembre 2024 et portera sur :

- Une étude de faisabilité et technique du projet.
- Un pré-diagnostic sur les ouvrages d'art.

Ces études ont pour objectif de définir le degré de faisabilité du projet par une approche globale autant technique, réglementaires que financiers. L'ensemble des options devra permettre à la maîtrise d'ouvrage d'avoir le choix entre plusieurs degrés d'ambition qualitative sur les grandes thématiques du projet à la fois par tronçons et de manière globale, à savoir :

- Préservation environnementale.
- Confort des usagers potentiels.
- Nature des matériaux et dimensionnement des aménagements.
- Maillage serviciel du parcours.
- Intégration paysagère.
- Coût de l'investissement et de l'entretien.
- Prise en compte des contraintes et des potentialités physiques et réglementaires de chaque tronçon.

Coût des études :

57 684 €

Subventions (région, département) :

38 456 €

Reste à charge :

CCGHV : 12 498 €

CCBVV : 6 730 €

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

L'office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges assure l'accueil et l'information des visiteurs, ainsi que la promotion de la destination et la coordination des acteurs du tourisme locaux.

L'office de tourisme fait peau neuve !



Nouvelle carte au sol du territoire

L'un des événements majeurs de cette année aura été la rénovation de l'espace d'accueil de l'office de tourisme.

Le marché de travaux, divisé en 9 lots, a été porté par la communauté de communes pour un montant d'attribution total de 212 838,29 € HT. Une subvention a été apportée par le commissariat de massif pour un montant de 97 458 € HT (40 % du montant HT des travaux) tandis que l'office de tourisme a participé à hauteur de 100 000 €.

Les travaux, d'une durée de 4 mois, ont débuté en septembre pour une réception de chantier le 22 décembre 2024.

Durant ces travaux, l'office de tourisme communautaire a occupé gracieusement l'espace de l'Ermitage à Gérardmer.

Parallèlement à cette optimisation des conditions d'accueil, l'établissement a renouvelé sa marque Qualité Tourisme, avec une note de 93,64 %, en juin 2024 : des démarches ont aussi été entreprises pour l'obtention de Destination d'Excellence de la marque Tourisme & Handicap en 2025 !

Schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI)

L'office de tourisme s'est également lancé dans l'élaboration de son SADI visant à mieux diffuser l'information afin de la qualifier et de la fiabiliser grâce à 5 orientations stratégiques :

Axe 1 : Refondre la marque de destination

Axe 2 : Travailler les entrées digitales de la destination

Axe 3 : Développer la visibilité de la destination hors les murs

Axe 4 : Améliorer l'accueil physique des habitants et visiteurs

Axe 5 : Améliorer la communication intra territoriale grâce à l'office de tourisme et ses partenaires



Nouvel espace d'accueil rénové

Soutien aux manifestations touristiques et aux communes

Cette année, l'office de tourisme a soutenu financièrement, d'une part, 24 manifestations touristiques et, d'autre part, les 8 communes de notre territoire pour l'entretien des sentiers de randonnée (subvention calculée sur l'activité réelle du parc hébergement, selon déclarations de la taxe de séjour) pour un montant total de 97 500 €.

LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour s'adresse aux vacanciers qui séjournent sur le territoire de la communauté de communes.

Elle est due par les personnes qui louent un hébergement marchand (hôtel, meublé de tourisme, camping...). Cette taxe est payée par le locataire, à l'hébergeur ou à un intermédiaire de paiement, qui sont tenus de la collecter et de la reverser à la communauté de communes.

Les recettes de cette taxe sont reversées à l'office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges et au conseil départemental des Vosges dans le cadre de leurs missions respectives pour la promotion touristique : organisation et financement d'événements, actions de communication...

RECETTES 2024 : 1 799 774,58 €

Répartition des recettes et des nuitées par commune

CHAMPDRAY	10 783,89 €	11 689 nuitées
GÉRARDMER	1 177 810,67 €	766 698 nuitées
GRANGES-AUMONTZEY	68 260,25 €	86 464 nuitées
LE THOLY	94 181,80 €	65 563 nuitées
LE VALTIN	25 101,68 €	13 303 nuitées
LIÉZEY	37 450,27 €	18 712 nuitées
REHAUPAL	14 465,48 €	8 137 nuitées
XONRUPT-LONGEMER	371 720,54 €	344 140 nuitées

En 2024, l'office de tourisme a perçu 1 636 158,71 €.

Une partie de ces recettes a permis d'attribuer une subvention exceptionnelle à chaque commune du territoire pour le financement de mobilier de sentiers VTT et de randonnées ainsi que toute autre dépense liée directement à l'embellissement de la commune et à son attractivité favorisant l'accueil des visiteurs.



L'URBANISME

En matière d'urbanisme, la communauté de communes gère l'évolution et le suivi des documents d'urbanisme pour les communes de son territoire et tout particulièrement les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Ces documents sont consultables sur la plateforme nationale Géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



UNE ANNÉE AU RYTHME DES ENQUÊTES PUBLIQUES

L'année 2024 a connu son lot d'enquêtes publiques en termes d'urbanisme puisque la population a été consultée à quatre reprises pour les PLU des communes suivantes :

Commune de Xonrupt-Longemer (élaboration du PLU)

- Enquête publique : 2 avril au 3 mai 2024
 - Permanences organisées par le commissaire enquêteur : 4
- ➔ Le PLU de Xonrupt-Longemer a été approuvé le 17 juillet 2024.

Commune de Liézey (élaboration du PLU)

- Enquête publique : 3 septembre au 4 octobre 2024
 - Permanences organisées par le commissaire enquêteur : 4
- ➔ Le PLU de Liézey a été approuvé le 11 décembre 2024.

Commune de Granges-Aumontzey (modification n°2 du PLU)

- Enquête publique : 14 au 30 octobre 2024
 - Permanences organisées par le commissaire enquêteur : 3
- ➔ Le projet de modification n°2 sera proposé pour approbation en conseil communautaire en 2025.
- ➔ Le projet de révision global du PLU est toujours en cours : une réunion publique s'est tenue le 11/06/2024.

Commune de Gérardmer (révision du PLU)

- Enquête publique : 18 novembre 2024 au 3 janvier 2025 *
 - Permanences organisées par le commissaire enquêteur : 5
- * L'enquête initiale était prévue jusqu'au 19 décembre 2024 : elle a été prolongée de 15 jours supplémentaires.
- ➔ Le projet de révision sera proposé pour approbation en conseil communautaire en 2025.

LES CONSEILS EN ARCHITECTURE

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, en partenariat avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Vosges, propose **gratuitement et à la demande**, des conseils en architecture aux habitants du territoire. Ces permanences font suite au programme d'action du plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique réalisé en 2021 sur le territoire.



7 PERMANENCES RÉALISÉES EN 2024

Thématiques abordées :

- Rénovation globale de la maison
- Rénovation d'un corps de ferme pour en faire une habitation
- Réflexion globale sur la rénovation d'une maison des années 1970
- Travaux de rénovation
- Conseil pour aménager espace construit qui se dégrade
- Rénovation/isolation/repenser les espaces d'une maison des années 1950
- Isolation habitation et aménagement d'une annexe habitable

LA SIGNALÉTIQUE D'INTÉRÊT LOCAL

En 2024, une série de relevés de terrain a été réalisée afin de déterminer le contenu et les emplacements de la signalétique d'intérêt local (SIL) pour les communes de Champdray, Granges-Aumontzey, Le Tholy et Le Valtin.

Le marché engagé avec l'entreprise Signaux Girod devrait se finaliser en 2025 avec l'installation de plus d'une centaine de panneaux signalétiques indiquant les activités et services des communes à ses usagers.

De plus, suite à la réponse d'un appel à projet du parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV), un relais information service (RIS) devrait être installé en 2025 dans 6 communes du territoire. Ces derniers, à destination des piétons, signaleront les points d'intérêts des communes.



L'HABITAT

La Maison de l'habitat et de l'énergie du Pays de la Déodatie est l'organisme référent pour les particuliers, les entreprises et les collectivités dans les projets de rénovation énergétique et d'amélioration du bâti. Cet accompagnement, personnalisé et gratuit, porte notamment sur toutes les questions liées à l'isolation, au chauffage, à la ventilation, à la menuiserie ou encore les travaux.

La communauté de communes participe au financement du programme « Habiter mieux en Déodatie » permettant d'apporter un accompagnement et un financement aux travaux liés à la rénovation énergétique. Le montant de la cotisation est de 1,50 € par habitant.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des permanences de conseillers spécialisés France Rénov' se tiennent 1 fois par mois, sur rendez-vous, à notre France Services pour apporter des conseils techniques et des informations sur les dispositifs d'accompagnement à la rénovation.

→ 28 personnes ont été accueillies en 2024 !

Cette même année, 8 dossiers de demande d'aides ont été déposés pour un montant total cumulé de 401 928 €.

La communauté de communes a participé à hauteur de 14 000 € pour le financement de ces projets.

PERMANENCES FRANCE RÉNOV'



LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

La communauté de communes accompagne le Pays de la Déodatie dans la poursuite du projet alimentaire territorial (PAT) dont l'objectif est de relocaliser et développer une alimentation durable sur le territoire. Cette année, dans le cadre de ce programme, le Pays et la chambre d'agriculture des Vosges ont permis la réalisation de deux événements sur le thème de la transmission agricole :



Le théâtre forum « Elle va devenir quoi ma ferme ? »
7 novembre 2024 à la médiathèque du Tilleul

La rencontre « La transmission agricole – l'affaire de tous »
16 décembre 2024 au Relais des Bûcherons à Liézey

Ces actions visent à soutenir l'agriculture locale et la préservation des paysages du territoire.

Les fiches projets du PAT sont à retrouver sur le site web du Pays de la Déodatie : <https://deodatie.com/>

LE COMITÉ DES PARTENAIRES

Le comité des partenaires de la mobilité est une instance de consultation, composée de cinq collèges (élus, employeurs, habitants et usagers, tourisme, associations), et créée par la communauté de communes dans l'optique d'aborder tous les sujets relatifs à la mobilité sur notre territoire.

En décembre 2024, le comité s'est réuni pour la première fois afin d'aborder les points suivants :

- Présentation des membres du comité et de leurs attentes vis-à-vis de ce comité.
- Le rôle de la communauté de communes et du comité des partenaires en matière de mobilité.
- La synthèse du diagnostic de mobilité réalisé dans le cadre du plan de mobilité simplifié (PMS).
- La synthèse de la stratégie de mobilité réalisée dans le PMS.
- Un atelier d'échange en fin de séance pour aborder :
 - Le volet communication autour de la mobilité qui apparaît comme un enjeu fort sur le territoire pour faire connaître les infrastructures et services de mobilité existants.
 - Les projets opérationnels qui pourraient voir le jour rapidement sur le territoire intercommunal.

LE PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Courant 2023, les communautés de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV), Bruyères, Vallons des Vosges (CCBVV) ainsi que la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV) ont été retenues par les services de l'État pour mener, en partenariat, le programme :

« Territoires d'industrie des trois vallées de Bruyères, Gérardmer et Saint-Dié-des-Vosges »

Ce programme facilite le déploiement d'une animation économique et partenariale à l'échelle du Pays de la Déodatie, favorisant également les synergies entre les industriels locaux.

L'année 2024, la première du programme, a été consacrée à la concertation des besoins des acteurs.

Par ailleurs, des travaux ont été entamés pour la création d'une formation spécialisée dans les métiers de l'industrie et la réalisation d'un film valorisant ces métiers.



ÉLUS ET INDUSTRIELS SE MOBILISENT !

Le mercredi 24 avril 2024, les représentants respectifs du label Territoires d'industrie se sont retrouvés à l'entreprise Numalliance, à Saint-Michel-sur-Meurthe, à l'occasion d'une conférence de presse pour présenter ce programme. Effective entre 2023 et 2027, la labellisation permet de répondre aux besoins exprimés par les industriels en valorisant les entreprises, en soutenant le développement et l'implantation d'entreprises ou en créant les conditions nécessaires à l'expérimentation et à l'innovation.

LE RELAIS DES BÛCHERONS

La communauté de communes est propriétaire de l'ancien café-épicerie situé au centre du village à Liézey, l'auberge Le Relais des Bûcherons, qui a été aménagé en 2010 pour y installer une activité de restauration et de vente de produits de proximité ainsi que des logements locatifs.

Label « Bistrot de Pays »

Cette année, les gérants ont engagé la labellisation « Bistrot de pays » de l'auberge. Au travers d'une charte d'engagement, l'objectif est de valoriser l'esprit du lieu que porte chaque bistrot, de participer à sa sauvegarde et à son développement. Les bistrots ruraux au nombre de 120, constituent des lieux uniques de rencontre, de lien social et de découverte. Seul point de services de proximité au sein du village, le label a été décerné à l'auberge du Relais des Bûcherons au mois de septembre 2024.

Le bistrot, candidat volontaire, après avoir validé les critères d'éligibilité, a bénéficié de l'aide de la Fédération nationale des Bistrots de Pays dans le cadre du programme financé par l'Agence nationale de cohésion des territoires.

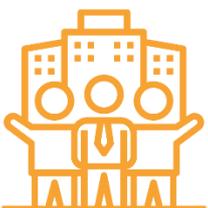


LES AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Par voie de convention établie jusqu'en 2026 avec le conseil départemental des Vosges, la communauté de communes propose un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises.

Ce dernier a pour objectif de **renforcer l'attractivité du territoire** en favorisant la création et le développement d'entreprises et d'emplois à travers le soutien aux investissements immobiliers pour des opérations de construction, d'extension, de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment.

Ce dispositif est construit sur la base d'un cofinancement de l'aide financière à hauteur de 80% pour le département des Vosges et de 20% pour la communauté de communes.



➔ INSTRUCTION DES DOSSIERS

8 dossiers d'aides à l'immobilier, dont 2 pour les entreprises, ont été financés en 2024 :

- Montant des aides versées par le département : 197 760,00€.
- Montant des aides versées par la communauté de communes : 49 440,00€.

SERVICES AUX HABITANTS

FRANCE SERVICES

Créée il y a maintenant un an, France services accompagne les habitants dans leurs démarches administratives. Ce guichet regroupe sur un même site plusieurs administrations pour simplifier le quotidien des usagers.

SERVICES PUBLICS DISPONIBLES EN 2024



Aide à l'inscription et à l'actualisation mensuelle, à la compréhension des courriers et à la rédaction des réponses, conseil à la recherche d'emploi...



Aide à la déclaration des revenus en ligne, accompagnement pour compléter son dossier, aide à la compréhension des courriers reçus...



Créer un compte Ameli, effectuer et suivre ses démarches en ligne, télécharger des attestations de droits, relevés de paiements...



Accompagnement aux demandes de permis de conduire, cartes grises, pré-demandes de passeports, cartes d'identité...



LA POSTE

Aide à l'utilisation des outils en ligne, à la création d'adresse mail, suivi des courriers...



Aide aux services en ligne, aux réponses à rédiger, orientation pour les situations complexes...



Téléchargement des relevés de carrière, aide pour compléter son dossier, demande d'informations...



Aide aux services en ligne, suivi des déclarations trimestrielles pour le RSA, actualiser son dossier...



point-justice

Orientation et information sur le droit du logement, de la famille, du travail, du droit administratif...



France Rénov'

Le service public pour mieux rénover mon habitat.

Appui pour le dépôt des demandes d'aide pour son logement : MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt'



Vérification de l'éligibilité, aide à l'accès au portail en ligne et aux démarches liées au chèque énergie

LES RENDEZ-VOUS DU MOIS

Tous les mois, un conseiller spécialisé accueille, sur rendez-vous, les administrés à France Services pour toute question dans les domaines suivants :

CONSEILS FRANCE RÉNOV'

Les jeudis des semaines paires
de 9h30 à 12h00

CONSEILS NUMÉRIQUES

Un mardi par mois
de 9h00 à 12h00

DÉFENSEUR DES DROITS

Les 2^{ème} et 4^{ème} mardis
de 14h00 à 16h30

SERVICES AUX HABITANTS

FRANCE SERVICES : L'HEURE DU BILAN

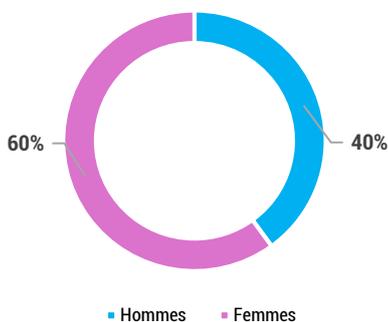
Un an après son ouverture, il est maintenant temps de dresser un premier bilan de l'activité de France services et le moins que l'on puisse dire est que les premiers résultats sont plus que satisfaisants !



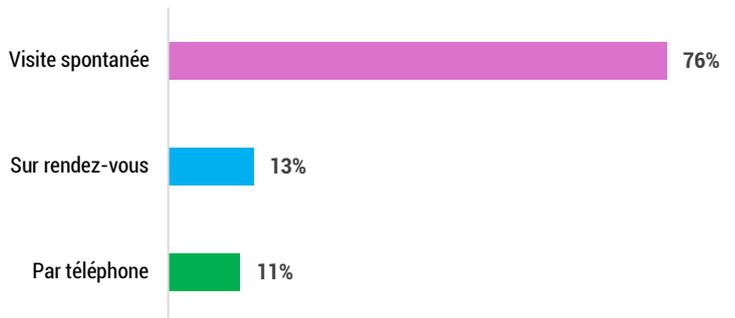
- Nombre total d'accompagnements : 5 919
- Nombre total d'usagers accompagnés : 3 471
- Part de primo-usagers : 43,1 %
- Nombre de permanences d'un partenaire : 31
- Nombre d'accès à un ordinateur en libre-service : 201

Les accompagnements individuels représentent la grande majorité de l'activité en France services (89%) et les 11 % restant sont répartis entre les demandes d'informations (8%) et l'accès aux ordinateurs en libre-service (3%).

Répartition par sexe des usagers



Modalités d'accès pour les accompagnements



Les thématiques les plus fréquentes sont liées, d'une part, au Ministère de l'Intérieur (titres d'identité, permis, immatriculation...) avec 1 164 demandes et, d'autre part à la CARSAT (retraite) avec 413 demandes.

Selon le type d'accompagnement, la durée d'intervention des conseillers France services est variable. Pour les dossiers de retraite qui demandent plus de temps d'accompagnement, les conseillers privilégient davantage les créneaux sur rendez-vous. En effet, un dossier de retraite peut demander plusieurs entretiens tandis que pour d'autres demandes, la durée du rendez-vous peut être plus réduite.

Retraite : un sujet qui intéresse !

Dans le cadre des journées nationales France services organisées du 7 au 19 octobre 2024, une journée spécifique dédiée à la thématique de la retraite s'est déroulée à Gérardmer le 15 octobre avec une vingtaine de participants.



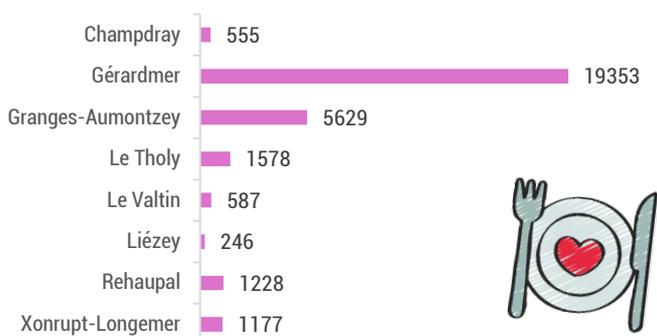
LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Garder le plaisir de bien manger et profiter d'un repas complet sans avoir les contraintes de préparation, c'est ce que propose notre service de portage de repas à domicile. Nos agents se rendent au domicile des personnes inscrites, l'occasion de s'assurer également que tout va bien pour les bénéficiaires qui vivent parfois isolés.

Les repas sont préparés par le service cuisine du centre hospitalier de Gérardmer en collaboration avec une nutritionniste : plusieurs régimes sont donc possibles (diabétique, haché...).

32 377 REPAS LIVRÉS EN 2024

Nombre de repas livrés par commune



Reconduction du marché pour le service de portage de repas à domicile

En mai 2024, le conseil communautaire a validé l'attribution du marché concernant la fourniture de repas en liaison froide pour le service de portage de repas à domicile. Pour cette nouvelle consultation, le marché a été réattribué à l'hôpital CLAUDIUS REGAUD à Gérardmer, à date d'effet du 1^{er} juillet 2024, pour une durée de 4 ans.

Dans le cadre de son approvisionnement, l'hôpital s'est engagé dans une charte afin de privilégier les produits locaux et de saison et proposer des menus originaux à nos bénéficiaires.

Éco-responsabilité : vers des emballages réemployables

En septembre 2024, la communauté de communes a délibéré pour valider sa participation à l'appel à projet CITEO concernant plusieurs actions, dont notamment le développement du recours à des emballages réemployables pour le service de portage de repas.

Cette démarche consistera à mener une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de réemploi de contenants pour les repas à domicile.

UN FESTIN OLYMPIQUE !

Cette année, le service restauration du centre hospitalier a décidé d'offrir, en plus du repas, des macarons bleu-blanc-rouge pour nos bénéficiaires, en clin d'œil aux Jeux Olympiques qui se sont déroulés à l'été 2024, créant ainsi un moment de partage et de célébration.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance itinérant de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges est un service gratuit d'information, d'échanges, d'accompagnement et d'écoute. Il s'adresse aux futurs parents, parents, aux assistants maternels et gardes à domicile ainsi qu'aux enfants de moins de 6 ans qu'ils accueillent.

LA PETITE ENFANCE SUR TOUS LES FRONTS

Cette année encore, la petite enfance était au rendez-vous ! En effet, notre RPE a participé à de nombreux événements en 2024 avec, notamment, la Semaine nationale de la petite enfance en mars, les semaines de la parentalité ainsi que la marche rose de Gérardmer avec des assistantes maternelles en octobre, ou encore la journée « Faites en Famille » organisée par le réseau parentalité Graines de Famille auprès duquel le RPE est très actif.

Outre ces participations, notre service a également organisé plusieurs événements à destination des professionnels tout au long de l'année tels que des séances bien-être (Qi-Gong, voyage sonore, sophrologie) ainsi que des formations en partenariat avec l'institut de formation pratique. En parallèle, des séances d'éducation à la santé familiale ont été mises en place avec la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), en septembre et en décembre, pour les familles et les professionnels de la petite enfance.

Le RPE a aussi collaboré sur différents projets avec ses partenaires tels que les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les EHPAD et la Médialudothèque du Tilleul.



Dans les coulisses du LAEP...

Pour compléter l'offre de la petite enfance, la communauté de communes a validé la création d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) à l'horizon 2025 sur la commune de Gérardmer. Cette future structure est un lieu qui accueille de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) pour un temps déterminé afin de profiter d'un espace convivial de jeux et d'échanges.

ZOOM SUR : 1^{ère} édition du forum Assistant maternel

Le samedi 16 novembre 2024 s'est tenue la 1^{ère} édition du forum Assistants maternels. Cette journée, rythmée par plusieurs temps forts, proposait notamment des stands d'informations sur le métier avec plusieurs partenaires (PMI, France Travail...) afin de répondre aux questions des professionnels ou des parents, des ateliers pour les enfants et les adultes ainsi qu'un spectacle/débat « Nounous ! C'est pas un métier ! » proposé gratuitement par la compagnie Les aveugles et l'éléphant.

Tout au long de la journée, des expositions étaient présentées et tout particulièrement une imagée sur ce métier, réalisée avec un photographe professionnel, ainsi qu'une tombola avec de nombreux lots a même été organisée pour nos participants !

Le métier d'assistant maternel a également été mis à l'honneur grâce à la réalisation d'un mini-reportage, diffusé lors de ce forum, et à retrouver dès maintenant sur notre site internet !

SERVICES AUX HABITANTS

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil des gens du voyage à Gérardmer dispose de 10 emplacements, pouvant accueillir jusqu'à 20 caravanes sur une superficie de 77 m². Cet espace garantit la liberté de circulation des personnes et de leurs biens, offrant ainsi aux voyageurs itinérants un lieu adapté à leur séjour.

Chaque emplacement est aménagé avec un bloc sanitaire (douche, toilettes, évier, prises électriques...). Un état des lieux est effectué à l'arrivée et au départ de chaque famille. Par ailleurs, les compteurs d'eau et d'électricité sont individualisés par emplacement et gérés à distance via un système de télégestion.

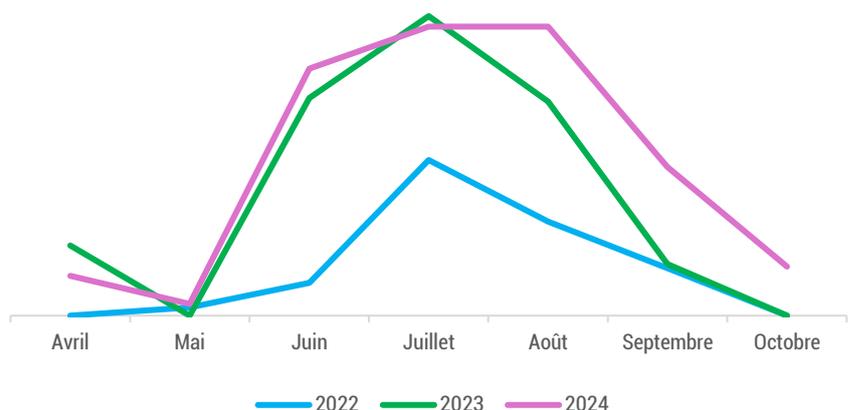
FRÉQUENTATION DE L'AIRE

Pour l'année 2024, l'aire d'accueil a été occupée par 85 familles soit 30 caravanes.

Si ce nombre est en baisse de 32 % au niveau des familles accueillies, on constate cependant que les jours d'occupation sont, quant à eux, en hausse, signifiant que les occupants restent plus longtemps sur l'aire.

Nombre de jours d'occupation en 2024 :

- Avril : 68 jours
- Mai : 20 jours
- Juin : 422 jours
- Juillet : 494 jours
- Août : 494 jours
- Septembre : 254 jours
- Octobre : 84 jours



ÉVOLUTION TARIFAIRE

Après une étude comparative des modalités en vigueur sur d'autres aires d'accueil du département des Vosges, la commission dédiée aux services à la population avait proposé, fin 2023, de réévaluer les tarifs pratiqués pour l'aire d'accueil de Gérardmer. Les nouveaux tarifs, définis par arrêté réglementaire, sont fixés comme suit :

Objet	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Caution par emplacement pour le séjour	100,00 €	100,00 €
Avances de fluides	20,00 €	20,00 €
Droit de stationnement (par jour et caravane)	1,80 €	4,00 €
Prix KW/H	0,15 €	0,37 €
Prix du m ³ d'eau	2,60 €	3,50 €

Recettes :

En 2024, l'aire d'accueil a généré 6 159,00 € de recettes, soit une hausse de 70 % en comparaison avec l'année 2023.



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche politique qui s'inscrit dans le schéma départemental des services aux familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et nos collectivités.

Pour porter cette démarche à une plus grande échelle, la convention territoriale globale est mutualisée avec la communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV) et elle a été renouvelée, début 2024, jusqu'en 2028.

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR L'ÉQUIPE CTG EN 2024

Les premiers mois de cette année 2024 ont été rythmés par la finalisation du bilan de la précédente convention arrivée à son terme. En complément de celui-ci, le diagnostic enclenché en 2023 et son analyse ont servi de base à la construction du schéma de développement 2024-2028, dans le cadre du renouvellement de la CTG.



PROJETS PORTÉS PAR L'ÉQUIPE CTG

Événements de valorisation du métier d'assistants maternels au cœur des Hautes Vosges

Projections en avant-première de la vidéo dans les cinémas en lien avec les relais petite enfance (RPE)

- 13 juin : Conférence sur la relation entre parents et professionnels à Gérardmer
- 14 juin : Spectacle débat sur le métier à La Bresse

70 participants – 261 vues sur Youtube

PROJETS SOUTENUS PAR L'ÉQUIPE CTG

1 projet d'accueil de formation « Valeurs de la République et laïcité » de la ligue de l'enseignement à la Médiathèque de Gérardmer – 8 participants

3 projets ont reçu une réponse favorable à l'aide financière sollicitée dans le cadre de la convention territoriale globale :

464 €

Journée inter-centre du collectif Inter'actifs organisée le 23/04/2024 Saulxures-sur-Moselotte sur le thème du handicap

200 €

Accueil du spectacle 1^{er} cri sur le thème de l'accouchement organisé le 27/11/2024 par la commune de Liézey

200 €

Journée « Bus des associations » organisée le 28/11/2024 par la MFR de Saulxures-sur-Moselotte avec les apprenants CAPA SAPVER



L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique est un établissement spécialisé d'enseignement artistique de la communauté de communes dont le pilier principal est la **pratique collective**, qui se décline en de nombreux orchestres et ensembles. Cette structure intercommunale, composée de deux sites d'enseignement à Gérardmer et Granges-Aumontzey, accueille les enfants à partir de 5 ans et les adultes, sans limitation d'âge.



L'année 2024 a commencé avec une grande collaboration avec le Festival du film fantastique où le public était au rendez-vous avec des ateliers de création, un quiz musical et l'accueil d'une exposition.

Les 8 communes de notre communauté de communes ont reçu une cinquantaine d'animations et de concerts, comme le concert illustré consacré à BRAHMS, avec la participation d'une graphiste, les rendez-vous aux jardins, le projet départemental des classes d'orchestre et des concerts des classes instrumentales et chorales.

AU CŒUR DE LA MUSIQUE

Les concerts consacrés à Gabriel FAURÉ, à l'initiative de notre professeur de piano, ont été particulièrement appréciés. Ce concert a fait participer de nombreuses classes et a été produit deux fois, dont une collaboration avec la médiathèque.

La chorale « Accord et à chant » est un ensemble d'adolescents et d'adultes autour de la musique classique et traditionnelle. Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de prérequis pour y participer. Seuls l'envie et le plaisir de chanter sont les moteurs de cet ensemble, qui se produit plusieurs fois par an.

Enfin, « Les souffles du vent » est une création écrite pour notre orchestre symphonique, composée par Stann DUGUET, et qui a été donnée le 12 juillet dans le cadre du festival Réso'nuances à Le Tholy.



LA MÉDIALUDOTHÈQUE DU TILLEUL

La MédiaLudothèque du Tilleul est un « super » service qui regroupe et réunit désormais, sur un même lieu à l'espace Tilleul de Gérardmer, la médiathèque et la ludothèque intercommunales.

Ces deux services culturels complémentaires proposent des lieux de vie, d'échanges et d'animations autour de collections de documents riches et variées, dans tous les styles et pour tous les âges.

On y trouve, en consultation sur place ou en prêt à domicile, des livres, des jeux, des jouets, de la musique, du cinéma et même des jeux vidéo. Des animations régulières sont proposées tout au long de l'année (ateliers créatifs, rencontres, conférences, soirées jeux, concerts, expositions...) et relayées dans l'agenda culturel trimestriel.



RETOUR SUR LA NAISSANCE DE LA MÉDIALUDOTHÈQUE



La ludothèque et la médiathèque communiquent et collaborent ensemble depuis de nombreuses années. Elles ont toujours eu beaucoup de points communs sur le plan culturel avec de fortes dimensions sociales et éducatives. C'est donc tout naturellement qu'est née l'idée de la MédiaLudothèque afin de simplifier l'accès aux usagers et aux partenaires, et d'améliorer le service rendu au public.

Si chaque structure a conservé son autonomie de fonctionnement et ses spécificités, la ludothèque a quant à elle connu un changement radical avec de tous nouveaux espaces.

Aujourd'hui, les deux structures sont désormais reliées et elles partagent de nombreux points communs :

- Un logo et un abonnement uniques et identiques avec des modalités de prêt conjointes et harmonisées.
- Un logiciel qui permet une gestion mutualisée des collections (recherche documentaire, acquisitions, traitement des documents, statistiques...) et des abonnés (inscriptions, gestion du prêt, suivi des réservations...).
- Un portail web, également disponible en application sur smartphone, sur lequel chaque usager peut accéder à son compte, suivre ses prêts ou réserver des documents par le biais du catalogue en ligne.

Enfin, la ludothèque est désormais sur le même étage que l'espace jeunesse de la médiathèque depuis son déménagement à l'Espace Tilleul, permettant aux usagers de circuler d'une structure à l'autre sans difficultés. À noter que les bibliothèques de Le Tholy et de Rehaupal sont dorénavant en réseau informatique avec la MédiaLudothèque après avoir bénéficié de l'installation du même logiciel.



Inauguration des nouveaux locaux de la ludothèque le 20 septembre 2024

#CÔTÉ ANIMATIONS

La MédiaLudothèque a proposé tout au long de l'année de nombreuses animations dans ses différents espaces comme celles présentées ci-dessous :



ANIMATIONS COMMUNES

- Le partenariat avec le Festival du film fantastique de Gérardmer.
- La Journée « Speedrun » et « Powerplay » pour tenter de faire le meilleur temps sur Mario Kart 8.
- Le Fil Vert printanier qui accompagne le réveil de la nature avec un brin de culture dans nos communes.
- L'été, « la Médialudo part en tournée » avec un rendez-vous dans chaque commune comme « les Olympiades culturelles » organisées au lac de Xonrupt-Longemer.
- Le retour de la soirée pyjama, en lien avec le festival « Graines des Toiles », sur le thème des 4 continents.
- La manifestation « Rencontre avec l'Egypte », en partenariat avec la médiathèque départementale des Vosges.
- La braderie annuelle qui propose aux habitants du territoire, et à des prix modiques, les documents sortis de nos collections.
- La veillée de Noël entre atelier, contes et jeux.

ANIMATIONS SPÉCIFIQUES

- La nuit de la lecture avec une découverte nocturne et ludique.
- Le concert récité de l'école de musique sur des notes de Gabriel FAURÉ et des mots de l'atelier d'écriture de la médiathèque, dans le cadre du Printemps des poètes.
- L'atelier rencontre-dédicaces avec les sœurs Masson, autrices jeunesse, autour de leur livre « L'extraordinaire voyage de Merlin au pays des ours bruns ».
- La conférence sur l'habitat rural des Hautes Vosges présentée par Jean-Yves HENRY, d'après son ouvrage éponyme.
- Les matinées « Jeu de Rôle » pour les enfants dès l'âge de 7 ans, nouveauté de la rentrée 2024, pour vivre des aventures dans des univers chers aux plus petits : pirates, châteaux forts...
- La soirée dédiée aux familles adhérentes au dispositif « familles testeuses » pour tester les derniers achats ludiques de la ludothèque avant leur mise en rayon afin de récolter les avis des joueurs.
- Les « Jeudis détente » délocalisés à Rehaupal, consistant en une soirée jeux réservée aux ados et adultes en partageant un repas sous forme d'auberge espagnole entre 2 sessions de jeux.
- Les apéros ludiques autour de petits jeux de plateau d'ambiance et rapides tous les vendredis soirs de l'été.

#CÔTÉ MÉDIATHÈQUE > Réaménagement de l'espace multimédia

Avec l'arrivée du jeu vidéo à la médiathèque et la désaffection du CD, les nouveaux usages de l'espace multimédia réclamaient une reconfiguration des lieux pour une meilleure cohabitation des publics. C'est désormais chose faite avec des sous-espaces bien délimités et proportionnés à leur fréquentation. Ainsi, l'espace informatique a été cloisonnée pour gagner en tranquillité face à un espace jeux vidéo plus animé, et les collections de CD, en désuétude, occupent une place plus modeste mais persistante car encore prisée par de fidèles mélomanes.



#CÔTÉ LUDOTHÈQUE > Animation « Jouons en famille »

Organisée en partenariat avec l'association des ludothèques françaises (ALF) Grand Est, cette manifestation se déroule le temps d'un dimanche après-midi. Chaque année, une ludothèque du Grand Est est choisie pour accueillir cette manifestation et c'est ainsi que notre structure a été sélectionnée en 2024 !

À l'occasion de cet événement qui s'est déroulé le 13 octobre à l'Espace Tilleul de Gérardmer, plusieurs ludothèques de la région (Chaligny, Frouard, Maxéville, Metz, Vandoeuvre, Varangéville) étaient réunies afin de proposer des jeux pour tous les âges et tous les goûts. Des espaces petite enfance, des coins de jeux d'imitation, des casse-têtes, des jeux surdimensionnés, des jeux de plateau en tout genre (stratégie, hasard, jeux de lettres...) et des jeux de rôles étaient mis à disposition durant l'après-midi pour amuser les familles et curieux venus découvrir ou redécouvrir l'univers du jeu.

Qu'est-ce que l'ALF ?

Les missions de l'ALF consistent à créer et diffuser des outils et procédures, à destination des ludothèques et associations locales pour optimiser leur fonctionnement, d'animer et former les ludothécaires sur les notions de jeux et de jouer mais également de soutenir et dynamiser le réseau des structures existantes et nouvelles par le biais, comme l'exemple ci-dessus, de manifestation.

En 2002, notre ludothèque a adhéré à l'ALF régionale, créée la même année, avant d'intégrer son conseil d'administration en 2015 et ainsi devenir structure référente pour le département des Vosges.

1979 :
Création de
l'ALF

1999 :
Coordination de
la première fête
du jeu par l'ALF

2000 :
Ouverture de
la ludothèque
de Gérardmer

2002 :
Adhésion de la
ludothèque à
l'ALF Lorraine

2022 :
Transfert de la
ludothèque à la
CCG+V

LE PASS GÉRARDMER HAUTES VOSGES

Instauré en 2022, le « **Pass Gérardmer Hautes Vosges** » est une carte à destination des résidents principaux et secondaires du territoire afin d'accéder aux structures culturelles et sportives à **tarif préférentiel**.
Ce pass est la solution idéale pour se divertir seul(e) ou en famille à petit prix !

COMMENT OBTENIR LE PASS ?

Cette carte est délivrée gratuitement par la mairie de résidence du bénéficiaire.
Elle est individuelle et valable pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Carte à renouveler tous les ans.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

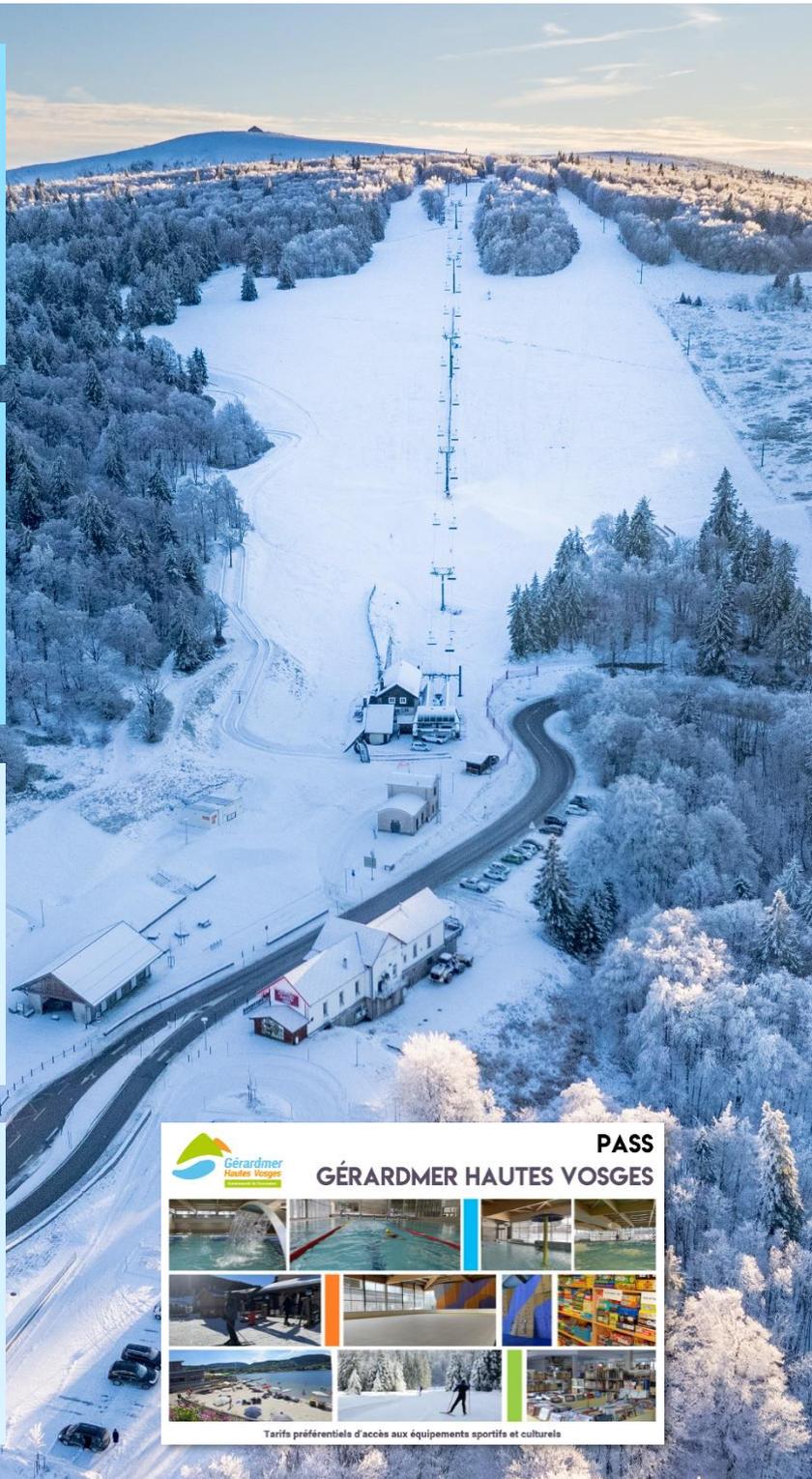
Une lettre code, de A à E, est attribuée en fonction des revenus : elle est indiquée au verso de la carte du bénéficiaire.
Lors de la présentation du pass aux structures éligibles, un tarif préférentiel est appliqué.

QUELLES PIÈCES SONT À FOURNIR ?

Une photo, une pièce d'identité, le livret de famille, un justificatif de domicile ainsi qu'une attestation de quotient familial pour les allocataires CAF ou l'avis d'impôt pour les non-allocataires CAF.

OÙ UTILISER LE PASS ?

Le pass permet d'accéder à l'école de musique, la ludothèque et la médiathèque de Gérardmer ainsi que le centre aquatique, l'union nautique de Gérardmer mais aussi le domaine de ski nordique.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

16 rue Charles de Gaulle • 88400 GÉRARDMER
03 29 27 29 04 • contact@ccghv.fr

www.ccghv.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Directeur de publication : Stessy SPEISSMANN MOZAS (communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges)

Conception graphique : Jordan FRISON (communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges)

Crédits photographiques : Office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges • Freepik • Flaticon